

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

REVUE AGRICOLE

MANUFACTURIERE, COMMERCIALE ET DE COLONISATION
ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE ET DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

PUBLIE SOUS LA DIRECTION DE

J. PERRAULT,

*Ancien Député de l'Assemblée Législative,
Membre de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada,
Élève diplômé de l'École Impériale d'Agriculture de Grignon et du Collège Royal Agricole de Cirencester,
Membre de la Société Impériale Zoologique d'acclimatation de Paris, &c., &c.*

MARS, 1868.

SOMMAIRE :—Partie Officielle.—Questions du comité spécial d'agriculture, de colonisation et d'immigration, nommé par l'assemblée législative.—**Partie Non-Officielle.**—Les intérêts agricoles dans la législation locale—L'enseignement spécial agricole—Les questions du comité spécial d'agriculture—Travaux de la société d'agriculture de Beauharnois—Travaux de la société d'Agriculture du comté de Témiscouata—Réorganisation des sociétés d'agriculture du Bas-Canada, pour l'année 1868—Travaux de la société d'agriculture du comté de Chateauguay—Travaux de la société d'agriculture du comté de Verchères No. 2—Travaux de la société d'agriculture du comté de Terrebonne—Travaux de la société d'agriculture du comté de Québec—Rapport annuel du président de la société d'agriculture de Ste. Jean—La ferme de M. Cochrane, et son fameux bétail—Le propriétaire et le cultivateur.—**Travaux de la Ferme.**—Travaux du mois—Fabrication du sucre d'érable—L'érablière—Chaudières—Goutières—Charroi de l'eau d'érable—Appareils à évaporation—Fin de la campagne—Des ensemencements—Les semoirs—Le trieur—Pureté germinative des semences.—**Animaux de la Ferme.**—Principes de l'art d'améliorer et d'eunoblir les races—Transmissions des qualités et propriétés individuelles par la génération.—**Le Jardin et le Verger.**—Travaux du potager en Mars—Construction des couches chaudes.—**Economie Domestique.**—Local de la laiterie et ustensiles—Laiteries de la Saxe—Crème épaisse—Seaux et baquets—Pots et vases à lait—Ustensiles pour nettoyer—Crème de Kostorphine—**Revue de la Colonisation.**—Les sociétés d'agriculture comme sociétés de colonisation—Loi pour la protection du colon.—**Revue Commerciale.**—Prix du marché de détail de Montréal—Marché au foin—Marché des bois de corde—Marché aux bestiaux—Marché des cuirs—Annonces.

GRAVURES.

Gravure No. 67—Semoir à toutes graines &c., à deux chevaux avec distribution d'engrais pulvérisés vue par derrière.

Gravure No. 68—Semoir à toutes graines, à 2 chevaux, avec avant train vue de côté.
Gravure No. 69—Fraise Jucunda de Knox.



SPARGERE COLLECTA.

BUREAUX A L'IMPRIMERIE DE JOHN LOVELL, RUE ST NICHOLAS,
MONTREAL.

GRAND TRUNK.



GRAND TRONC.

MONTREAL-QUEBEC.

EX.	EX.	LO.	STATIONS.		MIX.	EX.	EX.
P.M.	P.M.	A.M.	Depart.	Arrive.	P.M.	P.M.	P.M.
2.00	10.10		MONTREAL		9.15	6.50	
2.23	10.48		St. Lambert		8.55	6.25	
2.82			St. Hubert			6.05	
2.45	*11.10		Bou. Mountain			5.45	
2.57			Belœil			5.25	
3.05	11.35		St. Hilaire		8.15	5.15	
3.25			Soixante			4.50	
3.50	12.10		St. Hyacinthe		7.45	4.30	
4.10			Britannia Mills			4.10	
4.18			St. Liboire			4.00	
4.25			Upton			3.50	
4.45	1.00		Acton		6.55	3.25	
5.10			Old Durham			3.00	
					P.M.		
5.20			New Durham			2.45	
6.15	2.30	10.00	RICHMOND		5.00	6.00	2.15
	3.05	11.15	Danville		4.00	1.00	2.13
	3.35	12.35	Warwick		2.00	12.15	6.30
7.20	3.55	1.55	Arthabaska		1.55	4.40	3.20
	4.20	2.35	Stanford		1.10	11.10	7.25
	4.40	3.05	Somerset		12.35	10.50	7.40
8.15	5.00	3.40	Becancour		11.55	3.35	7.50
	5.10	4.25	Lyster		11.15	10.05	4.15
	5.35	5.05	Methot's Mills		10.25	8.30	*4.45
9.00	6.00	6.50	Black River		9.35	9.00	8.45
	6.15	6.15	Craig's Road		9.05	8.40	9.00
	6.40	6.50	Chaudière Curve		8.30	8.15	6.30
9.45	7.00	7.30	POINT LEVI		7.45	2.30	7.40
p.m.	a.m.	p.m.	Arrive.	Depart.	a.m.	p.m.	p.m.

ST. JOHNS-WATERLOO.

EX.	EX.	STATIONS.		EX.	EX.
P.M.	A.M.	Dept.	Arrive.	P.M.	A.M.
4.40	9.50	ST. JOHNS		3.45	8.00
4.58		Soixante			7.40
5.02		St. Brigid			7.30
5.11	10.25	West Farnham		3.10	7.10
5.40		St. George			7.05
5.55	11.00	Granby		2.30	6.40
6.20		Holland's			6.20
6.25		West Shefford			6.10
6.40	11.35	WATERLOO		2.00	6.00
p.m.	a.m.	Arrive.	Depart.	p.m.	a.m.

PRESCOTT-OTTAWA.

EX.	LO.	STATIONS.		EX.	LO.
P.M.	A.M.	Depart.	Arrive.	A.M.	P.M.
2.45	7.00	PRESCOTT		9.35	4.45
2.55	7.15	Prescott Junction		9.25	4.30
3.15	7.40	Spencerville		9.05	4.05
3.40	8.10	Oxford		8.45	3.40
3.55	8.30	Kemptville		8.30	3.20
4.20	9.05	Osgoode		8.00	2.50
4.35	9.35	Rosstiers		7.45	2.30
4.50	9.55	Gloucester		7.30	2.10
5.05		Billings		7.15	
5.20	10.30	OTTAWA		7.00	1.30
p.m.	a.m.	Arrive.	Depart.	a.m.	p.m.

MONTREAL-TORONTO.

EX.	EX.	LO.	LO.	STATIONS.		EX.	EX.	LO.	LO.
A.M.	P.M.	A.M.	P.M.	Depart.	Arrive.	P.M.	A.M.	P.M.	A.M.
9.30	9.30	7.00	5.15	MONTREAL		10.30	11.45	7.10	8.45
9.40	9.40	7.10	6.25	Tanneries		10.00	11.35	7.00	8.35
		7.55	6.00	Pointe Claire		9.45		6.00	7.55
		8.25	6.17	St. Anne's				5.35	7.37
10.30	10.40	8.42	6.30	Vaudreuil		9.20	10.30	5.20	7.30
		9.18	6.45	Cedars				5.00	7.11
		9.30	7.05	River Rouge				4.37	6.55
11.00	11.15	9.50	7.15	Coteau Landing		8.50	9.50	4.23	6.40
	11.55	10.10	7.35	Riv. Beaudette			9.35	4.00	6.30
11.40		10.50	8.15	Lancaster		8.15	9.05	3.15	5.57
12.30	12.40	12.00	8.55	CORNWALL		7.40	8.25	2.15	5.15
2.20		5.20		PRESCOTT					
5.10	5.40	6.45		KINGSTON		2.35	2.55		
9.30	10.10	2.30		COBOURG		10.05	9.45		
12.30	1.30	8.05		TORONTO		6.30	6.00	1.00	
a.m.	p.m.	p.m.	p.m.	Arrive.	Depart.	a.m.	p.m.	p.m.	a.m.

THREE RIVERS-ARTHABASKA.

STATIONS.		LO.
P.M.	Depart.	Arrive.
4.00	DOUCET'S LANDING	9.52
4.15	St. Gregoire	9.34
4.35	St. Celestin	9.12
4.57	Aston	8.42
5.22	Bulstrode	8.14
5.45	Walker's Cutting	7.48
6.15	ARTHABASKA	7.30
m.	Arrive.	Depart.

MONTREAL-PORTLAND.

EX.	EX.	EX.	STATIONS.		EX.	EX.	LO.
P.M.	P.M.	A.M.	Depart.	Arrive.	A.M.	P.M.	P.M.
10.10	2.00	7.00	MONTREAL		6.50	9.15	1.40
10.45	2.23	7.50	St. Lambert		6.25	8.55	1.17
	2.32	8.05	St. Hubert		6.05		1.05
*11.10	2.45	8.25	Bou. Mountain		5.45		12.50
	2.57	8.55	Belœil		5.25		12.33
11.35	3.05	9.05	St. Hilaire		5.15	8.15	12.25
	3.25	9.35	Soixante		4.50		12.05
12.10	3.50	10.05	St. Hyacinthe		4.30	7.45	11.45
	4.10	10.35	Britannia Mills		4.10		11.25
	4.18	10.50	St. Liboire		4.00		11.15
	4.25	11.05	Upton		3.50		11.05
1.00	4.45	11.35	Acton		3.25	6.55	11.40
	5.10	12.10	Old Durham		3.00		10.15
	5.20	12.30	New Durham		2.45		10.05
2.13	6.00	1.20	RICHMOND		2.15	6.00	9.85
	6.30	2.05	Windor		1.25		9.55
	6.35	2.40	Sherbrooke Falls		1.00		8.55
3.20	7.15	3.20	Brompton		12.40	4.35	8.15
	7.25	3.35	Lemoxville		12.25		8.05
	7.40	4.10	Waterville		12.00		7.45
	7.50	4.25	Compton		11.50		7.35
4.15	8.15	5.40	Coaticook		11.25	3.40	7.15
*4.45	8.45	6.40	Boundary Line		10.50		6.45
	9.00	7.10	Norton		10.35		6.30
6.30	10.30	8.00	ISLAND POND		10.00	2.30	6.00
2.15	8.10		PORTLAND		1.10	7.00	
p.m.	a.m.	p.m.	Arrive.	Depart.	p.m.	a.m.	a.m.

MONTREAL-ROUSE POINT.

EX.	EX.	EX.	STATIONS.		EX.	EX.	EX.
A.M.	A.M.	P.M.	Depart.	Arrive.	A.M.	P.M.	P.M.
6.20	8.40	3.30	MONTR'AL		9.25	9.25	10.55
6.43	9.03	3.53	St. Lambert		9.03	9.05	10.30
		4.05	Brosscaus		8.45	8.47	
7.10	9.30	4.25	Lacadie		8.20	8.25	
8.00	9.45	4.45	ST. JOHNS		8.00	8.05	9.50
8.20		5.00	Grande Ligne		7.35		
8.40		5.15	Stottsville		7.15		
8.50		5.25	Lacolle		7.05		
9.15		5.45	ROUSE'S POINT		6.45		
a.m.	a.m.	p.m.	Arrive.	Depart.	a.m.	p.m.	a.m.

MONTREAL-LACHINE.

STATIONS.		EX.	EX.	EX.
A.M.	A.M.	P.M.	P.M.	P.M.
7.00	9.00	12.05	3.00	5.00
7.30	9.30	12.30	3.30	5.30
			4.00	
			4.20	
			4.45	
			5.00	
			5.30	
			6.45	
			8.00	
			8.00	

Depart. Arrive. 10.30
 MONTR'AL
 Lachine
 Caughn'ga
 St. Isidore
 St. Remi
 Lapi'iere
 Johnsons
 Heming'fd
 PRO. Line
 Arrive. Depart. a.m. p.m.

Leave Lachine at 8.10
 a.m. and 1.40 p.m.
 5.30-1 p.m.

QUEBEC-RIVIERE DU LOUP.

Ex.	Tu	Th	Sat.	STATIONS.		EX.	W.	Fr	Mond
P.M.	A.M.	P.M.	P.M.	Depart.	Arrive.	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.
12.30	9.00	3.10		POINT LEVI		4.00	8.30		11.15
12.40				Hadlow		3.50			
1.05	9.20	5.30		Chaudière Curve		3.30	8.10		10.54
1.20				St. Jean Chrysostome		3.10			10.35
1.40				St. Henri		2.50			10.15
2.15	10.00	4.15		St. Charles		2.15	7.30		
2.40				St. Michel		1.50			9.50
2.55	10.25	4.40		St. Vallier		1.35	7.10		9.35
3.15	10.35	4.50		St. François		1.15	6.55		9.30
3.30				St. Pierre		1.00			9.15
3.50	10.55	5.15		St. Thomas		12.40	6.40		9.00
4.20	11.15	5.35		Cap St. Ignace		12.15	6.20		8.40
5.05	11.40	6.05		L'ISLET		11.45	6.05		
5.15				Trois Saumons		11.15			8.10
5.55	12.05	6.25		St. Jean Port Joli		10.55	5.35		7.50
6.00	12.25	6.50		St. Roch		10.20	5.15		7.30
6.30	12.40	7.10		St. Anne		9.50	4.55		7.15
6.50	1.00	7.25		Riviere Quelle		9.25	4.35		6.50
7.08	1.10			St. Denis		9.05	4.25		
7.25	1.25	7.55		St. Pascal		8.45	4.10		
7.45	1.40			St. Helene		8.20	3.55		6.15
8.15	2.00	8.30		St. Alexandre		7.50	3.35		5.45
8.55	2.30	9.05		RIVIERE DU LOUP		7.00	3.00		a

S. D. & H. W. SMITH.

ORGUES AMERICAINS.

SIBERIA OTT, Agent en gros et en detail, 783 Broadway, N.Y.

Vis-a-vis le celebre magasin de A. T. STEWART, coin de la 10me rue.

L'INSTRUMENT

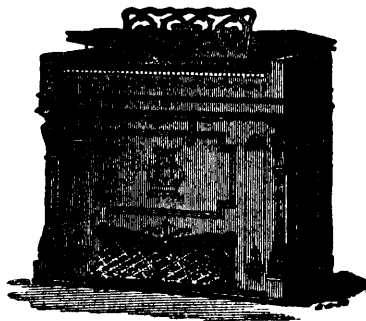
LE PLUS PARFAIT

ET

LE PLUS ELEGANT
DU MONDE

POUR

LE FOYER DOMESTIQUE.



L'ORGUE

AMERICAIN

DEVELOPPE LE GOÛT

ET

ELEVE L'AME

PAR SA

CONSTRUCTION ELEGANTE

ET

SES SONS HARMONIEUX.

Apparenc generale des ORGUES AMERICAINS, Nos. 1 a 26.

C'EST AVEC LA CONFIANCE LA PLUS ENTIERE que nous attirons l'attention du public sur les Orgues Américains depuis si longtemps en demande dans les familles. Grâce à des perfectionnements récents, ils s'adaptent à tous les genres de musique mais spécialement à la musique sacrée, avec ses tons soutenus et harmonieux.

Les ORGUES AMERICAINS distancent leurs rivaux sur plusieurs points importants. Ils sont supérieurs par le son plein, ample et puissant obtenu par la disposition des anches qui s'ouvrent dans une boîte vibrante et donnent ainsi un ton magnifique qui ne se rencontre pas dans les autres instruments, l'orgue Américain possédant seul cette disposition. Ils sont encore supérieurs en expression, élasticité du doigter, aussi excellent-ils dans la musique à temps accéléré.

Depuis le son le plus léger, jusqu'aux accords puissants remplissant la nef d'une vaste église, tout est possible sur cette instrument de choix.

A l'aide du TREMOLO, l'artiste obtient cette musique dont chaque note fait vibrer les cordes les plus sensibles du cœur, fait sur l'âme une si vive impression. Un perfectionnement récent permet également en faisant jouer une pédale, de moduler le son de l'instrument depuis le Pianissimo jusqu'au Fortissimo.

Avec tous ses perfectionnements, l'Orgue Américain excelle en expression, variété et puissance et possède toutes les qualités d'un orchestre complet et rendant admirablement tous les effets d'orchestre.

Ces instruments sont d'une construction supérieure dans tous leurs détails. Les soupapes sont faites de matériaux

d'adhérence, de fissures ou de décomposition, ils sont durables et resteront en bon ordre.

Les clefs, les anches sont d'une exécution parfaite et donnent un ton brillant et léger.

Les ORGUES AMERICAINS sont de beaucoup les plus élégants et sont un ornement dans un salon. Ils ne demandent que peu d'espace et sont d'une richesse sans égale.

Les boîtes en bois de Rose sont variées et jolies dans le genre le plus recherché. Les boîtes en Chêne et en Noyer Noir ne sont pas moins brillantes.

LISTE DES PRIX.

- No. 1.—Cinq Octaves, avec Tremolo, en Chêne avec ornements en Noyer Noir.....\$120
- No. 5.—Cinq Octaves, construction des plus élégantes en bois de Rose avec panneaux ornés dans le genre Grec.....\$190
- No. 7.—Six Octaves, en Noyer Noir richement travaillé.\$200
- No. 9.—Cinq Octaves double anches avec Diapason, Principal et Tremolo. En chêne avec ornements en Noyer Noir.....\$195
- No. 11.—Cinq Octaves, double anches avec Dulcéria, Flute, Diapason, Principal et Trémolo, en chêne avec ornements en Noyer Noir.....\$220

La collection comprend des Orgues encore plus puissants et plus complets à des prix plus élevés.

Dix sept premier prix ont été accordés aux Orgues Américains pendant le mois d'Octobre 1865, sur tous leurs rivaux, dans les Expositions des différents Etats de l'Union Américaine.

Ces Orgues sont offerts en Primes
Par la "Revue Agricole" et le "Canadian Agriculturist."
S'adresser au Bureau pour les renseignements.

R. R. R. PILULES.

PILULES DU DR. RADWAY.—Dose.— Pour régulariser le foie, l'estomac, les entrailles, et pour promouvoir la digestion, **UNE PILULE le SOIR**; pour les maladies obstinées et chroniques, 4 à 6 les 24 heures.

LES PILULES DU DR. RADWAY SONT COMPOSÉES D'EXTRAITS VÉGÉTAUX, enduits d'une gomme sucrée et forment la meilleure, la plus prompte et la plus sûre médecine purgative, apéritive, anti-bilieuse et cathartique connue à la science médicale.

Une seule des pilules du Dr. Radway contient plus du principe actif de guérison et agit plus vite sur le Foie, les Entrailles, l'Estomac, les Rognons, la Vessie, le Sang, &c., que quatre ou six des Pilules purgatives cathartiques ordinaires qu'on vend sous différents noms, ou que dix grains de blue-mass.

VRAI CONFORT POUR LES PERSONNES AGÉES ET AUTRES AFFLIÉGÉS DE LA CONSTIPATION ET DE LA PARALYSIE DES ENTRAILLES.

UNE A TROIS DES PILULES DU DR. RADWAY toutes les 24 heures assureront une évacuation régulière des entrailles. Des personnes qui pendant vingt ans n'avaient pas joui d'un fonctionnement naturel et avaient été obligées de recourir aux injections ont été guéries par quelques doses des Pilules de Radway.

1 MEILLEUR QUE 10

SARSAPARILLE! Le principe curatif de la Sarsaparelle entre pour une large part dans la composition du **RESOLUTIF R. R. R.**

Une bouteille du Résolutif vaut mieux que dix grandes bouteilles de la Sarsaparelle.

Le Résolutif R. R. R. guérit avec une rapidité étonnante chaque forme de maladie chronique, scrofuleuse ou de la peau, et extermine toute la corruption du système humain.

Le Résolutif Rénovateur, si on l'emploie dans les Maladies suivantes, guérira positivement le patient dès:

Maladies de la Peau, Carie des Os, Humeurs dans le Sang, Maladies Constitutionnelles, Chroniques et Scrofuleuses, Scrofules, Fièvres, Ulcères, Erysipèles, Rachitis, Calvitie, Maux de Jambes, Chancres, Tumeurs Glandulaires, Tumeurs Blanches, Furoncles, Nodus, Maux d'Oreilles, Maux d'Yeux, Ecoulements des Oreilles, Ophthalmie, Gale, Débilité Constitutionnelle, Décadence du Corps, Eruptions de la Peau, Bontons et Pustules, Tumeurs, Affections Cancéreuses, Dyspepsie, Névralgie, Rhumatismes, Gouttes Chroniques, Maladies des Rognons, de la Vessie, de l'Utérus, Resserrements, Difficulté d'urine, etc.

Humeurs et Maux de toutes Sortes.

Les Dames trouveront en quelques jours un grand soulagement dans ce remède et par conséquent la guérison.— Prix, \$1 la bouteille—6 bouteilles pour \$5.—A vendre par les pharmaciens—87 Maiden Lane, N. Y. et 439 rue St. Paul, Montréal.

R. R. R.

90 sur 100

DES MORTALITÉS qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie s'oraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, qu'elle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes douleurs, maux et infirmités soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les rognons ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie, la fièvre et l'ague le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, les Toux, l'Influenza, la Diphtérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre et l'Ague, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac, avec du Récupérateur Rapide (si vous avez l'Ague ou la Fièvre Intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Prix du R. R. R., 50 centins la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.,
87 Maiden Lane, New York,
439 Rue St. Paul,
Coin de la Rue St. François-Xavier,
Montréal.

MACHINE A TORDRE UNIVERSELLE ET MACHINE A LAVER DE DOTY.

La machine a tordre universelle avec roues a engrenage a obtenu le premier prix par le vote unanime du Jury de la grande Exposition de la Nouvelle Angleterre en 1866, apres l'essai le plus munitieux de toutes les machines presentees au concours.

LA MACHINE A TORDRE UNIVERSELLE

Fut déclarée supérieure à toutes les autres

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRE, EN 1862.

Elle a mérité le premier prix aux dernières grande Exposition de l'Institut Américain de New York, en 1863 et 1865. A chacune des Expositions des Etats qui suivent, elle a également reçu le

PREMIER PRIX.

NEW YORK	1872	1863
VERMONT	1863	1866
NEW HAMPSHIRE	1863	1866
PENNSYLVANIA	1863	1864
OHIO	1863	1865
MICHIGAN	1864	1866
INDIANA	1863	1864
ILLINOIS	1863	1864
IOWA	1863	1864
WISCONSIN	1864	1865
MINNESOTA	1863	1866
MISSOURI	1863	1866
KENTUCKY	1863	1866
CONN. RIVER VALLEY FAIR	1864	1864
CHAMPLAIN VALLEY FAIR	1864	1864
MECHANICS'INSTITUTE, Boston	1865	1865



Les manufacturiers la garantissent bien supérieure à toutes les autres. Plus d'un million de machines à tordre universelles ont été vendues, ce qui fait une vente plus considérable que celles de tous les autres manufacturiers. Leur fabrication est si bonne qu'elles n'exigent pas de réparation pendant plusieurs années. La machine à tordre universelle a vraiment donné satisfaction universelle. Elle tord les effets presque secs, sans que les tissus les plus délicats en souffrent.

En vendant la machine à tordre universelle nous avons eu une demande considérable pour une bonne machine à laver et connaissant

LA MACHINE A LAVER DE DOTY.

Comme la meilleure, nous achetâmes le brevet d'invention, et nous l'offrons maintenant au public avec la certitude qu'elle donnera satisfaction partout où elle sera employée.

La machine à laver de Doty a mérité le premier prix, à la grande Exposition de la Nouvelle Angleterre en 1866, après l'essai le plus sérieux de toutes les machines présentées au concours. Aux Expositions des Etats de New York, Pennsylvanie, Vermont, Michigan, Wisconsin, Iowa, ainsi qu'à la grande Exposition de l'Institut Américain elle a mérité les premiers prix. Ce sont les machines les moins coûteuses et les meilleurs pour laver et tordre. La machine à laver, avec une savonneuse bouillante, exempte les trois quarts du travail et du temps; nettoie parfaitement et ne fait aucun mal aux effets.

R. C. BROWNING—Agent général. No. 32 Portland St. New York.

REVUE AGRICOLE

Partie  Officielle.

QUESTIONS DU COMITE SPECIAL D'AGRICULTURE, DE COLONISATION ET D'IMMIGRATION, NOMME PAR L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

JEUS recevons les documents officiels qui suivent et les soumettons aux abonnés de la "Revue" avec l'espoir que nos sociétés d'Agriculture se feront un devoir de répondre aux questions ci-dessous.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, Québec, Février 1868.
Monsieur le Rédacteur de la "Revue Agricole."

J'ai l'honneur de vous transmettre, par l'ordre du Comité sur l'Agriculture, l'Immigration et la Colonisation, une série de questions auxquelles vous êtes prié de répondre le plus promptement possible.

CHAS. P. LINDSAY,
Le Greffier-en-Chef des Comités.

1. L'Agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années et fait-elle actuellement des progrès sensibles ?

2. La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public.

3. Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions provinciales et des expositions agricoles de comtés qui ont lieu chaque année ?

4. S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ? Si oui, veuillez les signaler ?

5. L'introduction de l'enseignement agricole pratique dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture ?

6. Un ou plusieurs prix accordés annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté remplaceraient-ils avantageusement les expositions accoutumées, ou cette mesure devrait-elle aller de pair avec les expositions ?

7. Quels seraient, suivant vous, les autres moyens d'activer les progrès de l'agriculture ?

8. Le goût des occupations agricoles paraît-il diminuer parmi la jeunesse de votre localité ? Si oui, veuillez dire à quoi vous en attribuez la cause ?

9. Les journaux d'agriculture et autres, ont-ils quelque circulation dans votre localité ? L'usage des machines y est-il répandu ?

10. La propriété continue t-elle à se subdiviser dans les anciennes paroisses ?

11. La population de votre localité émigre-t-elle à l'étranger ? Si oui, où se dirige-t-elle ?

12. Quelle est la classe qui émigre ?

13. Parmi ceux qui en émigrent, en est-il qui

reviennent au pays après un certain temps ? Si oui, rapportent-ils des épargnes ?

15. Y a-t-il dans votre localité des colons venus d'autres parties du pays et d'où ?

15. La population de votre localité fournit-elle ou n-t-elle déjà fourni des colons à d'autres parties du pays ? Si oui, veuillez les indiquer.

16. Y a-t-il dans votre localité des manufactures ? De quelle espèce sont-elles ?

17. L'établissement de manufactures y est-il praticable ?

18. Quelle espèce de manufacture pourrait être établie avec avantage dans la région du pays que vous habitez ?

19. Etes-vous en état de constater si la colonisation est actuellement en voie de progrès dans la région du pays que vous habitez ?

20. Quels seraient, suivant vous, les meilleurs moyens de l'activer.

21. Quelles seraient, suivant vous, les mesures les plus efficaces à adopter pour diriger vers cette province un courant considérable d'émigration européenne ?

22. Quelles sont les parties de la province où des colons étrangers pourraient s'établir avec chance de succès ?

23. Quelles classes d'émigration doit-on chercher la préférence à faire venir ici ?

24. Croyez-vous que les conditions auxquelles le gouvernement accorde les permis d'occupation sur les terres publiques soient un obstacle sérieux au progrès de la colonisation ?

25. Auriez-vous un autre mode de concessions à recommander ?

26. Que pensez-vous du fonctionnement des agences des terres en général et de celle de votre localité en particulier.

27. Le mode suivi jusqu'ici dans la distribution des sommes votées pour la colonisation vous paraît-il devoir être conservé ?

28. Serait-il avantageux de concentrer les ressources de la Colonisation sur un nombre limité de chemins importants, laissant aux municipalités et aux sociétés de colonisation le soin de faire des ramifications à ces grands chemins ?

29. Une loi qui mettrait à couvert de la saisie les animaux, instruments d'agriculture et défrichements des colons pendant un certain nombre d'années serait-elle dans l'intérêt bien entendu de la colonisation ?

30. Une prime d'encouragement qui serait accordée à même les fonds destinés à l'agriculture et pour les défrichements les plus considérables et les meilleurs rendements dans chaque comté ouvert à la colonisation, serait-elle un bon moyen d'activer la colonisation ?

31. Quels sont les endroits où devraient être faits les octrois gratuits, sur les chemins même ouverts par le gouvernement ou simplement dans leur voisinage ?

32. Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs des terres propres à la colonisation ? et quelle en est l'étendue et la qualité ?

33. Des chemins y ont-ils été ouverts par le gouvernement et depuis combien d'années ?

34. Ces chemins ont-ils été bien faits et localisés avec discernement ?

35. Les derniers ont-ils été bien employés ?

36. Dans quel état sont actuellement ces chemins ? Sont-ils verbalisés ? Les municipalités s'occupent-elles de leur entretien ?

37. L'ouverture des chemins a-t-elle eu pour effet de favoriser l'établissement des terres publiques par les colons ?

38. Quelle classe de colons s'y est établie ? avaient-ils quelques moyens ? quelle est leur origine ?

39. Faites connaître un peu en détail quels ont été leurs progrès ?

40. Quelles sont les causes qui ont le plus retardé la colonisation dans votre localité ?

41. Avez-vous des modifications à recommander au sujet des licences pour coupe de bois ?

42. Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs beaucoup de gens qui seraient disposés à s'établir sur les terres publiques si quelques nouveaux encouragements leur étaient donnés ?

43. Que pensez-vous du système suivi jusqu'à présent pour l'ouverture des chemins de colonisation ? si vous le trouvez défectueux, quel à sa place suggéreriez-vous ?

44. Pensez-vous que de nouvelles conditions, quant au délai pour paiement des terres de la couronne, pourraient être avantageuses au colon, sans nuire considérablement au revenu public ?

45. Avez-vous quelque autre observation à faire concernant l'agriculture, l'immigration ou la colonisation ?

PARTIE NON-OFFICIELLE.

LES INTERETS AGRICOLES DANS LA LEGISLATURE LOCALE.



I jusqu'à ce jour nous avons eu à nous plaindre de l'apathie générale de nos législateurs pour tout ce qui touchait de près ou de loin à l'industrie nationale, nous n'avons que des félicitations à offrir à notre législature locale pour le zèle et l'initiative qu'elle montre pour nos intérêts agricoles commerciaux et manufacturiers. Il ne

faut pas oublier que l'agriculture, le commerce et les manufactures sont les trois divisions essentielles de l'industrie d'un peuple, et que vouloir favoriser l'une au dépens des deux autres c'est nuire à toutes trois.

Si l'agriculture fournit la matière première, les manufactures les utilisent en les transformant pour la consommation, et le commerce les transporte pour les mettre à portée des consommateurs du monde entier.

Le commerce a toujours eu sa large part de protection : creusement des rivières navigables, création de voies ferrées, législation spéciale, tout a été mis en œuvre pour rendre faciles et lucratives les relations commerciales. Aussi quelles fortunes colossales ont été le résultat de cette législation ?

Les manufactures n'ont jamais eu une protection suffisante. L'influence de la métropole a toujours empêché la passation d'un tarif sagement protecteur, permettant à nos manufactures d'entrer en concurrence avec les ateliers célèbres de l'Angleterre et des Etats-Unis. Aussi pendant que ces matières premières sont transportées à grands frais en Europe pour être manufacturées, notre excédant de population émigre aux Etats-Unis pour trouver là le travail et le pain que donnent les manufactures partout où elles sont en opération.

N'est-il pas regrettable que par cette législation mal conseillée, toute notre population agricole reste sans travail pendant nos six mois d'hiver ? Avec notre climat excessif, notre population ne peut se maintenir sans le travail

remunérateur des manufactures pendant les mois les plus froids de l'année. Et pour que les capitaux du pays s'engagent dans les manufactures il faut une législation protectrice contre les manufactures Européennes et des Etats-Unis.

L'agriculture n'a pas été mieux protégée, car si un octroi annuel a été voté en faveur des sociétés d'agriculture organisées dans chaque comté, l'emploi de cet octroi a été si mal conseillé dans un grand nombre de localités qu'il n'a pas réalisé les améliorations les plus désirables dans la culture du sol et l'amélioration du Bétail. Ensuite on ne s'est pas assez occupé d'ouvrir des débouchés aux produits agricoles, soit en créant des manufactures soit en maintenant le traité de Réciprocité avec les Etats-Unis. Car il ne suffit pas de produire il faut trouver aussi des acheteurs. Or le marché le plus lucratif par sa proximité et par ses hauts prix se trouve aux Etats Unis. Les intérêts agricoles exigent que le traité de Réciprocité fut maintenu à tout prix. Malheureusement d'autres intérêts ont prévalu et nos produits agricoles aux Etats-Unis, sont grevés d'un droit de 25 pour cent. Car c'est le prix aux Etats-Unis qui règle les prix du Canada. Et règle générale, la différence entre les prix de New York et le prix de Montréal est toujours égale aux frais d'importations y compris les droits de douane prélevés aux frontières. Ces 25 pour cent prélevés aux frontières sont donc retranchés du prix d'achat en Canada et le vendeur Canadien obtiendrait pour ces produits 25 pour cent de plus si ses frais d'exportation étaient diminués d'autant.

A moins qu'on ne prétende que les droits de douane font hausser d'autant le marché de New York. Ce qui est simplement ridicule lorsqu'on compare la production des Etats du Nord avec nos exportations sur le marché Américain. Les Etats du nord cette année ont produit approximativement.

Blé d'inde.....	1,000,000,000	de minots.
Blé.....	200,000,000	"
Seigle.....	30,000,000	"
Avoine.....	30,000,000	"

Orge.....	20,000,000	Minots
Sarrasin.....	30,000,000	"
Patato.....	150,000,000	"
Foin.....	40,000,000	de tonneaux.

Formant un total de 1,580,000,000 minots de grain comme la production des Etats du Nord. Or nous le demandons, quelle influence peuvent avoir sur le marché Américain les quelques millions de minots de grain venant du Canada et jetés au milieu de cette énorme production? Evidemment aucune, et les 25 pour cent prélevés sur nos exportations sont une perte sèche pour notre agriculture.

La première préoccupation du gouvernement doit donc être d'ouvrir des débouchés à l'agriculture et de mettre fin ainsi à l'état général de gêne dont les vives atteintes se sont déjà senties dans le commerce et parmi les cultivateurs. Tant que la barrière qui nous ferme le marché américain ne sera pas brisée, inutile de parler d'immigration, de colonisation. Ce n'est pas au moment où nos terres défrichées se dépeuplent pour émigrer aux Etats-Unis qu'il faut espérer attirer d'Europe une immigration considérable. Retenons d'abord les enfants du sol et lorsque nous leur aurons donné assez de travail et de pain pour les nourrir eux et leur famille, il sera temps alors d'importer à grands frais des bras étrangers.

De même pour la Colonisation, quels progrès est-on en droit d'attendre du défrichement de nos terres incultes par de pauvres colons, lorsque les propriétaires des terres défrichées ne peuvent bien souvent faire face à toutes leurs dépenses?

Encore une fois, pour améliorer la condition de la classe agricole, il faut d'abord ouvrir à ses produits le marché des Etats Unis, en second lieu, par un tarif protecteur, engager les capitaux dans les manufactures, avec la certitude de profits considérables; hors de là les mesures adoptées par le gouvernement ne pourront avoir de résultats décisifs.

L'ENSEIGNEMENT SPECIAL AGRICOLE.

AOUS ne regrettons pas nos efforts constants, depuis dix ans que nous rédigeons l'organe officiel de la chambre d'agriculture, pour démontrer l'importance de doter largement l'enseignement spécial agricole. Si la routine s'est raidi contre nous en nous voyant saper par la base son empire sur les masses; si l'envie et l'ignorance nous ont suscité bien des déboires pendant cette longue lutte de dix ans, aujourd'hui que la victoire est gagnée, nous avons le droit d'être fiers de notre succès en voyant l'opinion publique acclamer avec enthousiasme l'octroi de \$14,400 porté au budget de l'assemblée législative en faveur de l'enseignement agricole spécial.

Nous ne reviendrons pas sur tout ce que nous avons déjà dit pour appuyer une cause maintenant gagnée, mais nous rappellerons qu'en ajoutant à cette somme déjà considérable les octrois déjà existants nous arrivons au chiffre de \$18,400. Avec ces ressources il ne faudra plus plaider le manque de moyens si l'enseignement n'est pas complet. Nous nous attendons à voir les deux écoles de Ste. Anne et de l'Assomption s'adjoindre comme professeurs de hommes sa-

sant autorité, ayant puisé leurs connaissances aux sources même de la science. Elles doivent créer sans retard un cours d'art vétérinaire aussi bien qu'un cours d'agriculture proprement dit, et ne pas négliger la chimie, la physique, la géologie et le mécanisme agricole. Les musées et les bibliothèques de ces institutions doivent s'enrichir des meilleurs modèles d'instruments aratoires, des plus belles collections des auteurs les mieux connus, en un mot l'enseignement doit se compléter afin de donner des résultats pour la pleine valeur de l'octroi annuel qui lui est fait.

Nous ne saurions exagérer l'immense service rendu à l'agriculture par le gouvernement de la Province de Québec pendant la dernière session. L'établissement sur des bases aussi solides de l'enseignement agricole lui sera compté par l'avenir, comme une mesure à la fois intelligente et patriotique. Nous y voyons un des résultats de l'heureux voyage de l'honorable Ministre de l'Instruction Publique en Europe, où il a pu se rendre compte par lui-même de la haute importance donnée à l'agriculture dans l'enseignement public.

L'innovation du cours agricole attaché aux Ecoles Normales, sera, nous n'hésitons pas à le dire, un de ses meilleurs titres à la mémoire de la patrie reconnaissante. Pourvu, comme nous n'en doutons pas, que cet enseignement soit fondé sur l'étude approfondie de toutes les sciences se rattachant à l'exploitation du sol, à l'éducation des animaux de la ferme. En dehors de l'enseignement classique, il n'y a pas dans le pays une seule institution où les fils de nos propriétaires ruraux, ayant quelque fortune, puissent acquérir, avec l'étude approfondie des sciences, les connaissances essentielles à l'agriculteur pratique. C'est cette lacune dans l'Instruction publique que nos Ecoles Normales sont appelées à combler et nous espérons que l'honorable premier Ministre sera à la hauteur de son importante mission en permettant à nos jeunes propriétaires de suivre l'enseignement complet créé dans les Ecoles Normales.

LES QUESTIONS DU COMITE SPECIAL D'AGRICULTURE.

N publiant aujourd'hui les questions qui nous ont été adressées par le comité spécial d'agriculture, de colonisation et d'immigration, nommé par l'assemblée législative, nous espérons que les bureaux de direction de nos sociétés d'agriculture ainsi que nos agriculteurs marquants se feront un devoir de contribuer par leurs réponses à l'enquête qui se fait en ce moment sur notre organisation agricole.

Cet examen de conscience par les bureaux de direction, sera salubre, nous en sommes sûr, dans plus d'un comté, où les coupables seront dans l'obligation d'avouer eux-mêmes leur apathie, leur inertie, leur routine et de conclure qu'ils ne méritent pas la continuation de l'octroi dont ils font un si mauvais usage. Ce n'est pas l'ignorance des moyens à employer qu'il faut accuser puisque chaque numéro de la "Revue" contient tous les renseignements désirables. C'est bien plutôt la cupidité d'un certain nombre dont la seule ambition est d'empêcher la plus

grosse part possible de l'octroi annuel. La où les sociétés sont impuissantes à faire le bien, les directeurs sont les premiers coupables car ils se plient trop facilement aux préjugés de la masse, lorsqu'ils ne sont pas les premiers à la curée. Cet état de choses ne saurait durer plus longtemps. La législature locale, désireuse d'encourager l'agriculture dans toute l'étendue de ses moyens, ne consentira jamais à l'emploi mal conseillé de ses octrois. Aussi les opérations des sociétés seront-elles, dès cette année, surveillées avec rigueur. Là où un bon emploi sera fait de l'octroi, le gouvernement en recommandera la continuation et même l'augmentation; là au contraire, où les abus contre lesquels nous nous élevons si souvent, continueront, l'octroi sera discontinué jusqu'à ce qu'une autre société plus intelligente des véritables besoins du pays et mieux inspirée, ait été créée.

Ainsi que les comités en retard prennent leur courage à deux mains et se décident cette année à changer de système. Il en est temps encore. Mais s'ils persistent dans leur mauvaise administration, qu'ils s'attendent à recevoir le châtiment de leur conduite.

Pour notre part, en répondant aux questions du comité, nous n'avons pas hésité à dire que le système actuel était bon et donnait les meilleurs résultats, chaque fois que les bureaux de direction, composés d'hommes énergiques et intelligents, se donnaient le trouble de le faire fonctionner. Qu'au contraire chaque fois que les sociétés n'avaient donné que des résultats médiocres il fallait s'en prendre à l'apatie, à l'ignorance ou à la cupidité des bureaux de direction chargés de les faire fonctionner.

De ce que quelques comités font un mauvais emploi de l'octroi serait-il raisonnable en conclure que toute l'organisation est vicieuse? Evidemment non. Le remède aux abus se trouve seul dans la suppression des sociétés inintelligentes, routinières, et dans un puissant encouragement donné aux sociétés progressives, réalisant tout le bien que le gouvernement doit en attendre.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BEAUHARNOIS.

BOUS aimons toujours à commencer nos études annuelles des opérations des sociétés d'agriculture, par le rapport du secrétaire de Beauharnois, parce que nous sommes toujours certain d'y trouver l'emploi intelligent des mesures progressives les plus désirables, parcequ'il nous fait toujours plaisir de constater le progrès agricole partout où il se trouve. Grâce à l'importation de reproducteurs de choix de toutes les espèces, Beauharnois a réalisé en peu d'années l'amélioration de son bétail. Les acheteurs de chevaux surtout, savent maintenant que dans ce comité progressif ils trouveront certainement un excellent marché toujours bien approvisionné d'animaux supérieurs. Les prix ont doublé, c'est vrai, mais l'acheteur sait qu'il aura la pleine valeur de son argent et il n'hésite pas à accepter les prix demandés.

La Société de Beauharnois a donc remporté un brillant succès en remplissant en entier le

programme des opérations d'une organisation progressive. 1o. Importations de Reproducteurs améliorateurs. 2o. Concours de récoltes sur pieds et des domaines les mieux cultivés. 3o. Exposition d'animaux et de produits. 4o. Oréation d'un fond spécial de graines fourragères. 5o. Parti de Labour. 6o. Importation d'instruments aratoires améliorés économisant la main-d'œuvre. 7. Lectures agricoles. 8o. Abonnement à la "Revue Agricole" et au "Canadian Agriculturist."

La société compte aujourd'hui à peu près 150 abonnés. Mais ce nombre n'est pas suffisant, il faut que tous les membres reçoivent leur organe officiel. La société ne laissera plus rien à désirer. Voici au reste le Rapport du Secrétaire qui constate le progrès réalisé en 1867.

Dans le Rapport des opérations de la Société de l'année dernière, on observait que la somme de \$370.00, dont elle était débitrice, loin de ralentir votre zèle, devait au contraire ranimer votre courage. Vous l'avez prouvé par votre empressement à inscrire vos noms sur les listes de souscription et à tirer parti des importations que cette société a faites à grands frais. Il reste dans la caisse de la société la somme de \$188.95 que vos directeurs ont décidé d'employer à la construction d'un édifice devant servir aux expositions Agricoles du Comité.

Cette appropriation avait été jugée nécessaire bien avant ce jour, mais les améliorations que la société avait entreprises en ont toujours retardé l'exécution.

Il ne restait, disait M. Perrault à la Société d'Agriculture du Comté de Beauharnois, pour remplir le programme indiqué par la loi, qu'à donner à ses membres des lectures du genre de celles mentionnées au Chap: 32 des Statuts Refondus du Canada: Aussi en Mars dernier les directeurs inviterent ce Monsieur à entretenir les membres sur les devoirs des Sociétés d'Agriculture.

Dans une dissertation approfondie il fit ressortir d'une manière claire et précise, le bien qu'était appelé à faire dans le pays les sociétés Agricoles bien conduites et bien administrées. Il démontra à l'évidence que l'importation de reproducteurs, de graines et d'instruments aratoires étaient les moyens les plus puissants d'opérer le bien que le législateur avait en vue lors de la passation de la loi permettant l'organisation des Sociétés Agricoles dans le Canada. Il indiqua succinctement les principales règles à suivre pour l'amélioration du sol et du bétail. Pres de 500 personnes assistaient à cette lecture instructive et pratique tout ensemble.

A une assemblée des directeurs du 10 Juin il fut décidé d'importer des Etats-Unis, des moissonneuses et faucheuses suivant et d'après les dispositions de la cédule E, Chap. 6 des Statuts 29 et 30 Victoria. Malheureusement le dérangement des Bureaux du Gouvernement occasionna des retards inattendus qui ne nous permirent d'en importer que cinq. Cependant on se propose de continuer cette importation l'année prochaine à moins que la loi soit rappelée.

En Septembre dernier le Rédacteur de la Revue Agricole adressa une circulaire au Secrétaire offrant de répandre la circulation de son journal parmi les membres de la société à raison de 25 cents par année. Votre Bureau

de direction prit cette offre en considération, et alors, comme il entrevoyait des difficultés, il laissa la question ouverte. Jusqu'à ce qu'il en fut décidé autrement, il s'engagea à faire souscrire volontairement les membres. Nous avons déjà à mentionner 115 abonnés, il serait désirable que tous les membres inscrivissent leurs noms sur les listes ouvertes chez tous les directeurs.

Il avait été décidé d'offrir le taureau Ayrshire Marquis en vente mais à la requisition de plusieurs membres de la paroisse St. Clement, les directeurs retardèrent la vente à l'année prochaine et décideront de l'envoyer dans cette localité pendant la saison 1869.

Les finances de la Société continuent toujours à prospérer comme vous avez pu l'observer; elle a réalisé cette année une somme de \$600 claire et nette, n'ayant rien retranché de ses expositions ni de ses dépenses. Ce qui doit rassurer ceux qui auraient des craintes et les engager à faire de nouveaux efforts pour la prospérité d'une œuvre aussi utile que nécessaire à l'avancement des cultivateurs.

Le Canada étant un pays essentiellement Agricole, il faut prendre les moyens d'en améliorer le sol, les concours bien dirigés, l'importation de reproducteurs, de grains de toutes espèces, la circulation de journaux, dévoués spécialement aux intérêts de l'agriculture, sont les principaux moyens d'atteindre ce but et ceux dont toute société bien organisée doit se servir pour promouvoir les intérêts de ses membres.

Les progrès rapides qu'a fait l'agriculture dans le pays, depuis dix ans et le bien général qui s'opère par les sociétés agricoles de Comté devraient engager notre gouvernement, à leur accorder une protection plus considérable qu'elles n'ont reçue sous l'ancien régime, aussi Messieurs à considérer les résultats des sociétés d'agriculture, on doit s'attendre à une augmentation de libéralité plutôt qu'à un retranchement.

En attendant, Messieurs, continuez votre travail, secondez les efforts de ceux que vous avez commis à l'administration de vos affaires et soyez assurés de la prospérité et de l'avancement de l'agriculture dans le Comté de Beauharnois.

Le tout respectueusement soumis.

J. B. Scott, *Président.*

G. H. BISSON, *Sec. Tres.*

La souscription des membres \$274, ajoutée à l'octroi du gouvernement, \$684, forment le montant de \$978 auquel viennent s'ajouter le montant réalisé par l'Étalon Clyde "Briton" \$438, le montant réalisé par le taureau Ayrshire "Marquis" \$49; en tout \$997 réalisés par les étalons de la société, élevant la recette totale à \$1995.

Les principaux items de la dépense sont: L'exposition annuelle, \$500. Parti de labour, \$60. Entretien des étalons, Clyde et Percherons, \$500, du taureau Ayrshire, \$80. Arriérés de l'année précédente, \$400. Balance en caisse, \$200. Laisant ainsi sur les opérations de l'année une balance de \$600. Voilà quels peuvent être les résultats d'une excellente administration guidée par l'initiative intelligente d'un secrétaire aussi infatigable que M. Bisson.

Aussi offrons nous vos félicitations sincères à la Société de Beauharnois, aujourd'hui à la tête du mouvement Agricole en Canada.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE TÉMISCONATA.



Le Comté de Témiscouata fait honneur à la côte du sud et mérite de justes éloges pour son initiative et son intelligence des améliorations agricoles. Ses membres, au nombre de 81, ont souscrit \$271 qui, avec l'octroi du gouvernement, élèvent la recette à \$988. Les opérations de la société comprennent 1^o une exposition annuelle d'animaux, de produits de laiterie et manufactures. 2^o Un concours de Récoltes sur pied comprenant les cultures sarclées, fourragères, céréales et industrielles. 3^o Un concours ouvert aux nouveaux colons non seulement pour les récoltes obtenues, mais encore pour les différentes études de terre défrichées. Aussi remarquons-nous avec plaisir les sections qui suivent:

Pour la plus grande étendue de Terre faite à la charrue et ensemencée en 1867.

- 1er Prix—Moïse Cote..... 15 arp.
- 2me Prix—Magl. Dubé..... 12 arp.
- 3me Prix—Ed. LaFrance..... 8 arp.

Pour la grande étendue de Terre faite à la herse et ensemencée en 1867.

- 1er Prix—Magl. Dubé..... 40 arp.
- 2me Prix—George Gagnon..... 30 arp.
- 3me Prix—B. St. Pierre..... 16 arp.
- 4me Prix—Ed. LaFrance..... 13 arp.

Pour la grande Étendue d'abatis faite en 1867.

- 1er Prix—Magl. Dubé..... 40 arp.
- 2me Prix—Pierre Roy..... 15 arp.

Voilà certainement trois sections qui, par l'encouragement qu'elles donnent à la mise en valeur des terres incultes du comté, font plus de bien que toutes les sociétés de colonisation passées, présentes et futures, nous voudrions que les 80 sociétés d'agriculture de la province en fissent autant chacune dans sa localité. Si elles ne possèdent pas de terres incultes dans leurs limites, qu'elles adoptent pour les jeunes gens du comté le township le plus voisin et qu'elles les suivent jusqu'à pour l'encourager dans leurs défrichements. Et nous garantissons un mouvement de colonisation général réalisé par notre organisation agricole telle qu'elle est, au plus bas prix possible.

Dans le tableau que nous venons de tracer, des opérations de la société de Témiscouata, il reste une ombre dont nous ne nous rendons pas bien compte. Les dépenses se répartissent comme suit.

Exposition.....	\$300
Payé aux souscripteurs pour achat d'animaux.....	570
Frais généraux.....	118

Dépenses à peu près égales à la recette, \$988

Comment se fait ce paiement aux souscripteurs pour achat d'animaux? La société abdique-t-elle son rôle pour verser entre les mains de quelque individu l'octroi du gouvernement? S'il en est ainsi elle ne répond pas au but de la loi. Nous comprenons que la société achète des reproducteurs de choix pour ensuite en faire la vente aux enchères à ses membres réunis à jour fixe. Nous nous, ne pouvons approuver d'autre manière de procéder. Pourquoi le rapport ne dit-il rien de la manière dont cette distribution est faite. La loi est pourtant explicite à ce sujet.

REORGANISATION DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA, POUR L'ANNÉE 1868.

Sociétés.	Organisateurs à	Présidents.	Vice-Présidents.	Secrétaires-Trésoriers.	Comités de Direction.
Argenteuil.....	St. André.....	E. Jones, Jun.....	J. Hays.....	H. Howard.....	G. B. Hoker, T. Moyses, C. Albright, W. Muir, J. Drow, A. Burnach, J. Wilson.
Arthabaska.....	Arthabaska ville.....	A. Siron.....	E. Argeo.....	L. Thérèse, fils.....	L. Price, E. Marois, F. Picard, G. Noble, J. S. Haudet, J. Lathuette, F. X. Buteau.
Beauce.....	St. Rosalie.....	F. Valcourt.....	A. Gofé.....	P. S. Gendron.....	L. E. Roy, A. Mirois, F. Malheu, O. Tremblay, J. A. Cusack, F. Jodouin.
Beauharnois.....	St. Joseph.....	S. J. Incheureau.....	G. B. Lafleur.....	Z. Yezina.....	C. Lacroix, A. Morin, G. Lasserand, M. Cahill, A. Bolduc, R. Duhaie, J. Youlin.
Bellefleur.....	St. Louis de Gonzague.....	J. J. Scott.....	R. Symons.....	E. H. Bisson.....	M. Julien, D. Benning, J. Cardinal, T. Watson, P. Lalumbe, L. Bertrand, J. B. St. Amour.
Berthier.....	St. Michel.....	O. L. Fortier.....	E. Yorges.....	F. Forges.....	M. Dupuis, J. B. Andou, J. E. Turgeon, F. Fournier, J. Tanguy, C. Tanguet, J. Lalucso.
Bonaventure, 1.....	Verdun.....	E. D. Chubbert.....	E. Y. Desy.....	G. G. Pothand.....	M. Peland, E. Lavallée, E. Monseau, P. Allard, J. Tafo, C. Courtois, J. Hamelin.
Bonaventure, 2.....	New Carleton.....	J. Berger.....	J. Prasse.....	G. Kelly.....	P. Kerr, J. Robitaille, A. Carreau, J. G. Leblond, C. Hamilton, W. McPherson, W. Phelan. (1867)
Bromley.....	St. Jean.....	N. E. Ekluis.....	J. Fournier.....	Amint & Mcagher.....	F. Cook, J. N. Verge, J. C. Campbell, S. Allison, R. Huette, J. McKeillon, J. Sellers.
Champlain.....	St. Germain.....	N. Davy.....	J. Lachon.....	J. Lebovre.....	F. Cook, H. H. Austin, L. Pecty, M. S. Collins, A. Bonright, W. Allen, C. Bernau.
Charlevoix, No. 1.....	St. Germain.....	H. Davy, H. Ross.....	J. P. Blenon.....	J. Thudet.....	F. Ponsé, E. Tremblay, F. A. Duce, L. Aclon, J. Lamur, F. Charron, C. Perrault.
Charlevoix, No. 2.....	St. Germain.....	H. Davy, H. Ross.....	J. P. Blenon.....	J. Thudet.....	F. Villeneuve, A. E. Lathuette, F. Prudel, E. Blinard, A. H. Laparrièrre, E. Gauthier.
Châteauguay.....	St. Jean.....	E. Asselin.....	E. Asselin.....	H. Bouchard.....	L. Gauthier, P. Simard, G. Bouffé, P. Collé, M. Fortin, J. Acluar, F. Lajoie, J. Steel, W. Arsené, C. Renaud, F. Barrette, J. Reid, V. Leclerc, Y. Bergerin.
Châteauguay, 1 et 2.....	St. Martin.....	E. Brodie.....	S. Legault.....	E. S. Hazarete.....	
Cookshire.....	Chicoutimi.....	Hon. D. E. Price.....	C. A. Tromblay.....	P. Z. Cloutier.....	F. Langlois, G. McKenzie, P. Gagné, J. B. Gaudin, N. Bouchier, J. E. Barry, F. Savard.
Deux-Montagnes.....	St. Benoit.....	O. Bliss.....	C. A. Bayley.....	D. Masse.....	W. Peigot, M. H. Cochrane, J. Hodge, H. French, H. E. Cairn, W. Wright, G. W. Ward. (1867)
Dorchester.....	St. Benoit.....	Z. Audet.....	W. Inglis.....	D. Masson.....	F. Bouthier, G. Masson, Fagnon, E. Legend, M. Morin, J. Yvonnet, H. McColl.
Drummond, No. 1.....	St. Anselme.....	Z. Audet.....	L. N. Larocelle.....	C. H. Larocelle.....	F. Turgeon, F. Dion, M. Dube, P. Bédier, F. Buis, A. Plante, Y. Gagnon.
Drummond, No. 2.....	Drummondville.....	F. Hennell.....	J. Dessart.....	R. N. Wals.....	F. Cooke, P. N. Dorion, J. Bédier, J. Bédier, O. Bellemare, A. Yelleux, A. Lupien. (1867)
Gaspé, No. 1.....	G. S. H. Brovno.....	J. Bathwell.....	J. Miller.....	C. Basclish.....	F. Atkisson, D. Houde, J. Tremblay, J. Gaudin, J. Gaudin, J. Gaudin.
Gaspé, No. 2.....	Paré.....	T. Savago.....	J. Baker.....	O. T. Cornick.....	D. Auer, C. Baker, J. Y. Hémond, J. Comby, J. Gaudin, J. Gaudin, J. Gaudin.
Hochelaga.....	Gaspé Basin.....	J. Eden.....	G. Dumaresq.....	J. Eden.....	W. Annet, A. Collin, H. Hémond, J. Gaudin, J. Gaudin, J. Gaudin.
Huntingdon.....	St. Anne des Mts.....	Rev. M. Hildoue.....	Rev. J. Drayson.....	J. Ferré.....	L. Roy, J. Roy, F. Dugas, J. B. Susserville, C. F. Roy, S. J. Lamontagne, P. J. Pasquet.
Iberville.....	Montréal.....	St. X. Foulin.....	J. Lanouette.....	H. Brodie.....	J. McVey, L. Laporte, C. Holdsworth, T. Irving, E. Prud'homme, P. Gaudin, J. Gaudin.
Jacques-Cartier.....	St. Grégoire d'Île.....	F. X. Foulin.....	J. Munsey.....	P. Macfarlane.....	M. Sweet, P. Polien, A. Oliver, D. Brins, J. White, J. Black, P. Gaudin, J. Gaudin.
Kamouraska.....	St. Laurent.....	A. Sommeville.....	A. S. St. Jean.....	A. Auger.....	M. Quintin, J. Roy, J. B. Bonelard, J. B. Decelles, J. Melrose, M. Guertin, N. Desrochers.
L'Assomption.....	L'Assomption.....	Rev. F. Hôte.....	G. de Lannudière.....	H. Guilbault.....	J. W. Dally, C. Guilbault, J. B. Richard, Y. Taché, E. Dionne, P. Volletier, H. Paradis.
L'Assomption, 1.....	L'Assomption.....	Rev. F. Hôte.....	P. Desaint.....	J. Desaint.....	S. L. Yéou, A. Gasgrain, J. Wood, L. Barreto, T. Perrault, C. Pincouneau, J. Gagnon.
L'Assomption, 2.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	J. H. Lacler, F. A. Auelin, N. Gravelle, C. Gravelle, E. Filion, P. Desjardins, K. Meilleur.
L'Assomption, 3.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	F. DeAers, L. Dunns, I. Gauthier, J. Languen, J. Samsen, N. Cantin.
L'Assomption, 4.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	S. Roy, A. Miville, L. Boie, E. Caron, L. Lebourdais, L. Caron, E. Gasgrain.
L'Assomption, 5.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	F. Brown, P. Stoken, S. Work, R. Lipsay, J. Leclerc, E. Montgomey, T. Farfield.
L'Assomption, 6.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	F. Legendre, B. Garnau, J. Lathuette, J. Méthot, G. Vidal, S. Bibeau, D. Lafond.
L'Assomption, 7.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	R. Cox, D. Caron, S. Schiller, D. Gagnon, L. Bellemare, J. Lesage, X. Delanuais.
L'Assomption, 8.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	A. Cox, D. Stevart, J. McKillop, W. J. Ward, S. Slatter, H. Cummings, T. McKenzie.
L'Assomption, 9.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	A. Dunn, J. McLean, A. Ruthven, W. Church, G. Buys, F. E. Scott, C. Hart.
L'Assomption, 10.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	H. Shultis, H. E. Blinn, R. Macle, C. S. Rowe, J. Haso, F. A. M. Roucher, S. Ritchard, N. Bortieau, M. Kelly.
L'Assomption, 11.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	S. Ganneau, J. F. Fortin, L. C. Dupuis, H. Talbot, A. Talbot, P. Lavergne, J. Churbonneau.
L'Assomption, 12.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	R. Surpless, J. Nairn, R. Brodie, J. Middleton, S. Wall, T. McNab, J. Archbold.
L'Assomption, 13.....	St. Rose.....	J. H. Holtorose.....	J. Gravel.....	A. Archambault.....	N. Pécotte, D. Monette, S. Martin, E. Tremblay, C. Dumontel, N. Bonneau, W. Elfrige.

Nicolet, No. 1.	Beaucourt.	J. J. Patena.	L. B. Leblanc.	L. O. Blouin.	B. Prince, A. Brassard, A. Leblanc, A. Labarre, A. Toungny, A. Troitler, A. Beliveau.
Nicolet, No. 2.	Nicolet.	F. Minsenti.	S. Hébert.	G. David.	R. Roy, F. Boivin, J. Deslisle, A. Chénier, F. Duguay, O. Beauchemin, F. Décocteau.
Ottawa, No. 1.	Aylmer.	A. Wright.	E. Kenny.	J. W. Symmes.	G. Lyne, C. Maxwell, H. Koch, S. Coles, J. Kitch, R. McLatchlin, H. Parker. (1867)
Ottawa, No. 2.	Lochaber.	G. W. Cameron.	F. Huglics.	A. Waters.	D. McCallum, D. Dwyer, J. McKenzie, J. Laidy, J. Larwell, J. Parker, L. H. Hillman.
Ponthac.	Clarendon.	J. Robinson.	L. Duff.	G. M. Jackson.	A. Smart, A. Elliot, H. Bromie, J. Strutt, M. Blacklock, J. Graham, A. Stewart.
Portneuf.	Deschambault.	H. J. Thibault.	L. Sussault.	G. D. Hamelin.	J. L. Hardy, J. Morin, L. Leclerc, F. X. Frechette, R. Bernard, F. X. Larou, P. H. Grandbois.
Québec, (Cité).	Québec.	K. Roswell.	C. Bilodeau.	W. More.	W. Marsden, Col. Rhodes, J. B. Renaud, J. Dunning, J. F. Turboul, J. A. Sewell, F. Andrews.
Québec, (Comté).	Québec.	J. Laurin.	C. Ritchieau.	J. B. Delage.	J. Jobin, L. Faurdeau, P. Drolet, J. Hamel, J. Beaumont, T. S. Hamel, A. Scullion.
Richmond.	Sorel.	J. A. Dorlon.	M. Mignam.	C. Arpin.	R. Villuchon, A. Langvish, J. Leboucq, N. Kadoué, J. B. Nault, P. Arpin, A. Rivard.
Richmond, No. 1.	Richmond.	J. Bouteau.	J. L. N. Biais.	J. Main.	E. Williamson, J. Allen, J. Chiffus, F. Scott, J. Smillie, W. Adams, A. Montfomery.
Richmond, No. 2.	Richmond.	F. Laliberté.	J. L. Gauthier.	A. Fournier.	Rev. M. Duguay, J. Morisset, H. Langlois, A. Laviole, D. Eggle, L. Parant, O. Roy.
Rougemont.	Rougemont.	O. Perron.	J. U. Messier.	A. Key.	J. Gélencre, D. de St. Aubin, J. Lesgats, N. Richert, A. Poirrier, F. Dionne et A. Grant.
Riverdale.	Riverdale.	Mad. J. Campbell.	G. J. Allen.	M. Frenau.	C. E. Leterré, S. Beresette, J. Reynette, R. Kingston, R. Marsial, F. Oetgier.
Sherbrooke.	Sherbrooke.	S. A. Blackwood.	W. Chamberlin.	A. G. Woodward.	E. Clarke, M. McCurdy, D. Windsoy, H. Alou, W. A. Ekins, S. Hunting, W. McChirdy.
Sherbrooke, No. 1.	Sherbrooke.	Cotesau Landing.	A. Perry.	G. H. Dumais.	W. Key, A. Gourdon, J. B. Lalonde, J. Sureau, F. Lalonde, A. Lalonde, J. Vincent.
Sherbrooke, No. 2.	Sherbrooke.	Saint-Jacques.	S. Bean.	G. H. Heuston.	J. Harvey, F. W. Vileco, L. Gleaveind, B. Knight, A. P. Bail, C. Poirry, G. M. Ayer.
St. Hyacinthe.	St. Hyacinthe.	C. Pierce.	A. Hébert.	J. O. Guerin.	C. Champéano, B. Beauregard, N. Audet, F. Morisset, P. Genouard, A. Maynard, L. Soly.
St. Jean.	St. Jean.	J. B. Moreau.	J. B. Moreau.	E. Aréambault.	M. Tremblay, A. Boissonneault, A. Roy, E. Lortz, M. Deland, L. L. Roy, J. B. Strazin.
St. Maurice.	St. Maurice.	J. L. Desaulniers.	J. B. Moreau.	E. Aréambault.	M. Tremblay, A. Boissonneault, A. Roy, E. Lortz, M. Deland, L. L. Roy, J. B. Strazin.
St. Maurice, No. 1.	St. Maurice.	J. L. Desaulniers.	J. B. Moreau.	E. Aréambault.	M. Tremblay, A. Boissonneault, A. Roy, E. Lortz, M. Deland, L. L. Roy, J. B. Strazin.
St. Maurice, No. 2.	St. Maurice.	J. L. Desaulniers.	J. B. Moreau.	E. Aréambault.	M. Tremblay, A. Boissonneault, A. Roy, E. Lortz, M. Deland, L. L. Roy, J. B. Strazin.
Trois-Rivières.	Trois-Rivières.	St. Thérèse.	G. Laviolette.	S. Burke.	C. Lebel, B. St. Pierre, C. Terrault, A. Dumont, N. Roy, A. Caron, J. Roy.
Vaudreuil, No. 1.	Vaudreuil.	St. Thérèse.	G. Laviolette.	S. Burke.	C. Lebel, B. St. Pierre, C. Terrault, A. Dumont, N. Roy, A. Caron, J. Roy.
Vaudreuil, No. 2.	Vaudreuil.	St. Thérèse.	G. Laviolette.	S. Burke.	C. Lebel, B. St. Pierre, C. Terrault, A. Dumont, N. Roy, A. Caron, J. Roy.
Verebères, No. 1.	Verebères.	St. Thérèse.	G. Laviolette.	S. Burke.	C. Lebel, B. St. Pierre, C. Terrault, A. Dumont, N. Roy, A. Caron, J. Roy.
Verebères, No. 2.	Verebères.	St. Thérèse.	G. Laviolette.	S. Burke.	C. Lebel, B. St. Pierre, C. Terrault, A. Dumont, N. Roy, A. Caron, J. Roy.
Wolf, No. 1.	Wolf.	St. Thérèse.	G. Laviolette.	S. Burke.	C. Lebel, B. St. Pierre, C. Terrault, A. Dumont, N. Roy, A. Caron, J. Roy.
Wolf, No. 2.	Wolf.	St. Thérèse.	G. Laviolette.	S. Burke.	C. Lebel, B. St. Pierre, C. Terrault, A. Dumont, N. Roy, A. Caron, J. Roy.
Yamaska.	Yamaska.	St. Thérèse.	G. Laviolette.	S. Burke.	C. Lebel, B. St. Pierre, C. Terrault, A. Dumont, N. Roy, A. Caron, J. Roy.

REORGANISATION

DE LA

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA, POUR L'ANNEE 1868.

ARCHAMBAULT, Hon. L.—L'Assomption. Ministre d'Agriculture, membre du Conseil Législatif et membre de la Chambre des Communes.
ARCHAMBAULT, Hon. U.—L'Assomption. Ancien membre du Conseil Législatif du Canada.
BEAUBIEN, Hon. M.—Montmagny. Ministre des Travaux Publics, membre du Conseil Législatif, et membre de la Chambre des Communes.
BOA, Mr. W.—St. Laurent. Président de L'Association Agricole du Bas-Canada.
CAMPBELL, Major.—St. Hilaire. Chevalier Companion de l'Ordre du Bain.
CHAUVENEAU, Hon. P.—Québec. Premier Ministre de la Province de Québec, Ministre de l'Instruction Publique, Membre de l'Assemblée Législative, et de la Chambre des Communes.
PERRAULT, M. J.—Elève diplômé de l'École Impériale d'Agriculture de Grignon et du Collège Royal Agricole de Cirencester, Angleterre.
POMROY, M. B.—Président de l'Eastern Townships Bank.
ROSS, Hon. T.—St. Anne. Membre du Conseil Législatif, de la Chambre des Communes.
TACHE, Mr. C.—Ottawa. Député Ministre d'Agriculture pour le Dominion du Canada.
TESSIER, Hon. U.—Québec. Sénateur et Ex-président du Conseil Législatif du Canada.
Fortier, Ecr., J. Gill, Ecr. Colbert Côté, S. Elle, F. X. Lallande, fils, Ecr.,

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE CHATEAUGUAY.



ETTE société est une des plus progressives et des mieux conseillées de la Province. Malheureusement ses efforts ont rencontré un obstacle qui a paralysé ses mouvements depuis 18 mois. Nous voulons parler de la Perte de l'Étalon Percheron importé par cette Société. Croyant mieux faire, le comté avait envoyé en France un des membres pour faire choix d'un Étalon Percheron et l'amener à Montréal. Nous lui donnâmes des lettres de recommandation à l'aide desquelles le choix fut bientôt fait et l'étalon fut mis à bord du Vapeur Translantique dans d'excellentes conditions. Le cinquième jour l'Étalon était mort et nous sommes autorisés à dire que ce malheur est arrivé parce qu'une des sangues qui supportaient l'étalon, pressant trop fortement sur le fourreau, amena une lésion de la vessie et finalement la mort. Pour surcroît de malheur l'animal n'était pas assuré et la Société perdait ainsi douze cent soixante dollars. Les étalons que nous avons importés pour les Société de Verchères No. 1 et de L'assomption étaient assurés et la Chambre d'Agriculture pour les importations à venir s'est chargée des frais d'assurance.

Malgré cette perte considérable, la Société de Chateauguay a eu son exposition annuelle ainsi que son concours de récoltes sur pied. De fait elle est remise à peu près complètement du choc qu'elle a reçu et grâce au travail persévérant et à l'énergie de son habile secrétaire, M. Mazurette, nous avons le plaisir de compter 150 abonnés parmi les membres de la Société.

La recette s'est élevée à \$1150 et a été complètement absorbée par les dépenses en laissant même un déficit que 1868 fera certainement disparaître.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE VERCHÈRES NO 2.



ES travaux de cette Société sont fort simplifiés et se résument à un concours de récoltes sur pieds et à un achat immense de graines fourragères. Il n'y a rien à dire à ces deux opérations fort bien conduites, mais nous avons le droit de demander à cette société située dans la célèbre vallée du Richelieu si c'est là le résultat suprême de ses efforts patriotiques pour améliorer l'agriculture locale? Est-ce que les riches propriétaires des paroisses de Belœil, St. Marc, St. Antoine, ont besoin que le gouvernement leur achète du trèfle pour qu'ils en sèment sur leurs vastes domaines? Cependant nous voyons les \$300 de l'octroi annuel consacrés à l'achat de graines fourragères par les membres. Allons! un peu de courage, Messieurs les propriétaires, et consacrez les revenus de la société à une exposition annuelle, à l'achat de bons reproducteurs, à un parti de labour. Enfin persuadez-vous que les concours des récoltes sur pied et la distribution de graines fourragères ne sont pas le dernier mot du progrès agricole pour une Société d'Agriculture, surtout lorsqu'elle laisse dormir en caisse une balance de \$180, beaucoup mieux employée dans l'achat de quelques Bœllers ou Verrats améliorés

ou encore d'un Taureau de choix. L'année 1868 verra-t-elle ces améliorations? Espérons-le.

La société compte 175 membres ayant souscrit \$279. La recette totale s'élève à \$738 répartie comme suit: Concours de récoltes sur pied, \$208; graines fourragères, \$300. Balance en mains, \$180. Les frais généraux ont absorbé le reste.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE TERREBONNE.



E comté de Terrebonne est un des plus anciens dans les améliorations agricoles. Depuis 40 ans, des agriculteurs distingués de toutes origines se sont fait un devoir d'adopter les races perfectionnées et une culture améliorante. Aussi devons-nous trouver dans les travaux de la Société locale les moyens employés les plus intelligents, ainsi que les plus beaux résultats.

Cependant après examen, ce comté présente un mélange étonnant d'initiative intelligente jointe à la routine la moins raisonnée. Le bien et le mal se coudoient incessamment et nous ne savons lequel des deux l'emporte sur l'autre. Voyons plutôt.

La société compte 108 membres ayant souscrit \$318, les autres ressources, y compris l'octroi du gouvernement, élèvent les recettes à \$993. L'emploi de ce montant est, à première vue, parfaitement motivé, il se distribue comme suit.

Fermes les mieux tenues.....	\$72
Cultures sarclées, céréales, fourragères industrielles.....	\$311
Exposition, Espèce Chevaline.....	75
“ Espèce Bovine.....	125
“ Espèce Ovine.....	121
“ Espèce Porcine.....	23
“ Produits de la laiterie et manufacturés.....	63
“ Partie de Labour.....	87

Formant un total de **\$862**


Les dépenses générales ont absorbé la balance restante. Certainement que cet emploi de deniers paraît parfaitement motivé, lorsqu'on ignore que le bureau de Direction a maintenu la division des concurrents en deux classes distinctes, Anglaise et Française. Comment se fait-il que dans le comté de Terrebonne nos compatriotes se reconnaissent ainsi les inférieurs des cultivateurs des autres origines? Est-ce que le collège de Ste. Thérèse, par exemple, que nous voyons dans toutes les classes, se considère inférieur à ses rivaux? Ne doit-il pas plutôt considérer cette distinction comme une insulte faite à sa nationalité? Nous ne pouvons pas admettre que les cultivateurs anglais doivent nécessairement avoir les plus beaux champs de pois, d'avoine, de blé, en prairies, en pâturages. C'est simplement doubler les dépenses sans aucun résultat pratique. Et l'absurdité d'une semblable protection est rendue évidente par le fait que nos compatriotes, pour la culture si difficile des carottes, prennent les premiers prix sur les concurrents anglais.

Pour les bêtes à cornes, les bêtes à laine, même distinction ridicule, aussi qu'arrive-t-il? C'est que pour les Taureaux âgés, classe anglaise, il y

a cinq prix, mais seulement un concurrent, qui nécessairement prend le premier. Et c'est devant ce concurrent isolé que nos compatriotes reculent dans leur lâcheté. Mais, allons donc ! un peu plus de courage ! Habituez-vous à vous considérer au moins les égaux de vos rivaux, n'attaquez pas vous-mêmes à votre nationalité l'insulte déjà jetée de race inférieure.

Pour compléter le programme des opérations du Comité de Terrebonne il faut d'abord supprimer les distinctions de race, injurieuses à l'élément français et antiprogressives. Ensuite consacrer un certain montant à l'achat d'un Etalon de choix dont le comté a grand besoin pour son Espèce Chevaline. Ajoutez à cela l'abonnement de tous les membres à la "Revue Agricole" ou au Canadian Agriculturist au prix de \$25 seulement et la société, du même coup, économisera tous les frais d'impression en même temps qu'elle répandra parmi ses membres les saines notions d'agriculture théorique et pratique. C'est ce qu'un grand nombre de comtés ont déjà compris.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE QUEBEC.

 OUS avons déjà apprécié les travaux de ce comté et nous regrettons de le voir encore se trainer péniblement à la remorque des sociétés énergiques et intelligentes à la tête du mouvement agricole. C'est toujours pour nous une surprise nouvelle et pénible que le spectacle d'un comté populaire, riche, possédant sur ses limites la capitale de la Province, et impuissant à réaliser les réformes les plus urgentes, les plus élémentaires de son organisation agricole. Il y a une apathie incompréhensible. Ce n'est pas l'intelligence qui manque, c'est plutôt cette libéralité prévoyante qui sait contribuer quelques dollars pour une amélioration valant plus tard des centaines de Louis. A Québec chaque souscripteur veut retirer de suite au moins sa souscription de \$2 et probablement deux ou trois fois ce montant.

Ainsi nous comptons 130 membres ayant souscrit juste \$260 à \$2 chacun. Avec l'octroi du gouvernement le montant total s'élève à \$941 que les 130 membres se partagent à l'exposition annuelle et au parti de labour; mais une difficulté se présente; quelques souscripteurs n'ont pu obtenir de prix, les objets exposés n'en méritent pas; n'est-ce que cela? rien de plus simple pour le Bureau de direction; il rend à chacun de ces membres, hélas! trop malheureux pour avoir doublé ou triplé leur mise, la souscription entière de \$2.

Il suffit d'exposer ces choses là pour en faire comprendre la laideur. Ajoutons que la Société donne encore des prix pour les grains en poche au lieu de juger les récoltes sur pieds et nous arriverons à la conclusion qu'elle n'a pas encore fait le premier pas dans la voie du progrès.

130 Souscriptions, \$260, Recette totale \$941. Dépenses, Exposition annuelle, \$773. Souscriptions rendues sous forme de gratification, \$119. Parti de labour, \$45. La balance est absorbée par les frais généraux. Espérons que l'année 1868 verra se réaliser les réformes nombreuses que réclame la société.

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE ST. JEAN.



E comté de St. Jean fait depuis quelques années des progrès rapides. Cependant la société locale, désireuse de rivaliser avec les comtés à la tête du progrès agricole, prend en ce moment les mesures nécessaires pour faire l'importation d'un Etalon Percheron. Les sociétés de Beauharnois et des Trois-Rivières s'organisent également dans ce but, en sorte que les autres comtés désireux de retremper leur espèce chevaline feraient bien de s'adresser à nous sans retard parce que l'importation projetée faite en masse reviendra moins chère pour chacun des étalons importés. Nous applaudissons de tout cœur à ce mouvement et félicitons St. Jean de son initiative intelligente. Après avoir adopté les concours des récoltes sur pied, les expositions d'animaux, il ne lui restait plus pour compléter son programme, que l'importation qu'elle va réaliser ainsi que les parties de labour qui seront inaugurées, croyons-nous, cette année. Tant mieux, ce sera encore une Société dans la bonne voie. Voici le rapport de son habile président.

En terminant son rapport, M. Marchand demanda à la société de vouloir, vu ses nombreuses occupations, l'exempter de la présidence pour l'année prochaine, en promettant de continuer à donner à la société tout son concours. Voici le rapport annuel du président:

MESSEIERS,

J'éprouve beaucoup de satisfaction à vous informer que les affaires de notre Société sont toujours dans un état des plus satisfaisants.

Quoique le montant des souscriptions se soit élevé, cette année, à une somme un peu moindre que celui des années passées, les directeurs ont pu, non seulement rencontrer les dépenses courantes, mais payez une bonne proportion du déficit que des travaux inusités avaient, l'an dernier, créé dans les finances de la société.

Notre exhibition dernière n'a pas été tout-à-fait aussi nombreuse que quelques-unes de celles des années passées, mais elle compensait certainement, par la qualité des sujets exposés, ce qui lui manquait en nombre, et elle pouvait souffrir une comparaison très-avantageuse avec les expositions des plus riches comtés de cette province. Elle eut été encore plus intéressante, si tous ceux qui possèdent des animaux quelque peu remarquables, s'étaient fait un devoir de les y conduire. Nous avons au milieu de nous, des agriculteurs qui n'épargnent ni les soins, ni les dépenses pour se procurer un bétail bien assorti. Plusieurs animaux de pure race sont importés chaque année dans le comté à des frais très élevés et nous en comptons déjà un grand nombre qui figurent au premier rang dans les expositions provinciales.

Ceux qui se livrent à ces efforts dispendieux pour favoriser la cause agricole dans notre comté méritent, sans aucun doute, les plus grands éloges; il est cependant à regretter qu'ils ne jugent pas toujours à propos de procurer au public l'avantage de profiter de leur bon exemple et que, pour des raisons difficiles à apercevoir, ils s'abstiennent de contribuer d'une manière active à nos concours. Ils ne sont pas sans connaître les avantages incontestables qui

peuvent découler d'une société d'agriculture bien organisée et leur indifférence a toujours été pour moi un mystère et une source de regret.

On ne peut contester l'utilité de nos sociétés et l'influence salutaire qu'elles pourraient exercer sur le sort des cultivateurs, si elles recevaient de ceux-ci tout l'encouragement qu'elles méritent. Elles offrent à cette classe importante un moyen d'organisation des plus puissants, à l'aide duquel elle pourrait, en tout temps, faire prévaloir ses vues et ses intérêts. L'association est devenue de nos jours un moyen de succès presque infaillible; toutes les branches d'industrie, toutes les professions, tous les états, en un mot, l'adoptent et en retirent des éléments de force et de prospérité qui leur feraient souvent défaut, si l'action collective ne remplaçait chez eux, en matière d'intérêt public, l'action individuelle. On connaît l'influence exercée par les chambres de commerce sur la législation lorsqu'il s'agit, soit d'un changement du tarif, soit de toute autre mesure touchant de près ou de loin au commerce. La même influence serait exercée par les sociétés d'agriculture, dans tout ce qui regarde la classe agricole, si celle-ci voulait profiter des moyens d'organisation qu'elles lui offrent.

Mais, pour en arriver à un résultat satisfaisant sous ce rapport, il faudrait que tous les hommes qui, dans un comté, ont des intérêts directs ou indirects dans l'agriculture, missent de côté cette indifférence que plusieurs affectent pour nos associations agricoles, et qu'ils consentissent à en faire partie. Tant que l'on considérera ces sociétés comme un simple moyen de spéculation par lequel un homme entreprenant peut risquer une piastre avec l'espoir assez bien fondé d'en recevoir dix en retour, elles ne pourront que traîner une existence languissante, dépourvue de toute utilité que l'on aurait raison d'en attendre. Elles auront, pour ainsi dire, manqué leur but.

Ce qui a été jusqu'à présent, la plus grande source de prospérité pour notre société, en particulier, c'est que la plupart de ses membres s'y sont joints avec l'intention de favoriser l'avancement de l'agriculture et sans s'attacher uniquement au motif d'intérêt personnel. Mais je regrette de dire que leur nombre est encore trop restreint et qu'il reste en dehors de l'association beaucoup d'hommes qui, par leur expérience et leur secours pécuniaires contribueraient puissamment à lui donner toute l'importance qui lui appartiendrait de droit.

Plus j'examine notre organisation telle qu'elle existe, plus je reste convaincu qu'elle demande à être placée sur des bases plus solides et qu'elle manque, sous quelques rapports, d'un attrait suffisant pour intéresser le public. Je voudrais que notre jour d'exposition prit tous les caractères d'une fête populaire, à laquelle tout le monde s'empressât d'assister, autant dans un but d'amusement que pour des motifs plus sérieux. Une chose m'empêche pas l'autre. Au contraire, elle contribue quelquefois à la faire apprécier, à lui donner l'attrait sans lequel son mérite resterait souvent ignoré.

Afin de donner à nos sociétés plus de stabilité, il serait nécessaire, à mon point de vue, de régler leur organisation de manière à admettre dans leur sein deux espèces de contributeurs

La première, formée des membres proprement dits, serait composée de tous ceux qui portent à l'agriculture un intérêt réel et qui seraient consentants à se joindre d'une manière permanente à la société moyennant une contribution fixe et uniforme, qui leur donnerait droit à toutes ses immunités et une entrée libre dans toutes les divisions du concours. Une autre catégorie pourrait être établie, composée des contributeurs accidentels qui ne souscrivent que dans le but d'exhiber un certain article, et qui ne se considèrent plus comme formant partie de l'association une fois l'exposition passée.

Tous ceux qui ont pris part au travail des sociétés d'agriculture savent quels embarras le système actuel présente sous ce rapport. Les directeurs ne sont jamais certains du nombre des membres permanents sur lesquels ils peuvent compter; beaucoup de contributeurs qu'ils ont considérés comme tels ne consentent à continuer leur concours qu'autant qu'ils pourront avoir quelque chose à exhiber à l'exposition suivante; sans cela, ils se considéreront libérés de leur souscription. De là des conflits et des désagréments qui sont loin de contribuer à l'avancement de la cause. Les directeurs allant souvent d'un désappointement à l'autre, arrivent au moment de rendre leurs comptes annuels sans avoir réussi à former le montant requis pour obtenir tout l'octroi du gouvernement, et s'ils ne se décident à faire de forts sacrifices personnels et à combler le déficit de leurs propres deniers, la société est privée d'une portion considérable des revenus sur lesquels elle avait compté.

Tout cela serait évité par le moyen suggéré plus haut. Une association pourrait au moins compter avec certitude sur la contribution fixe de ses membres permanents pour atteindre le montant strictement requis, si non surplu; puis, les entrées des souscripteurs accidentels arriveraient par surcroît et, au lieu d'entraver l'organisation comme cela arrive aujourd'hui, ceux-ci y ajouteraient alors un élément de force et de prospérité. Il va sans dire que ces souscripteurs éventuels n'auraient pas droit à tous les privilèges appartenant aux membres. Leur droit se limiterait à exhiber l'objet unique pour lequel ils auraient payé une entrée et à en retirer le prix que les juges, le cas échéant, leur auraient accordé. Ce système, qui contribuerait beaucoup à donner de la stabilité à nos sociétés d'Agriculture, et qui aurait, en outre, le mérite de favoriser le cultivateur peu fortuné en lui permettant d'exhiber, moyennant une entrée modique, l'objet particulier qu'il désire offrir au concours, nécessitera pour être mis en vigueur, quelques changements dans la loi actuelle qui ne reconnaît qu'une seule catégorie de souscripteurs. Ces changements, je crois, pourront facilement s'obtenir de notre législation provinciale et il sera du devoir des directeurs que vous allez élire de décider s'ils doivent ou non les demander.

En terminant, je me permettrai de signaler à la Société l'importante nécessité de rétablir ses concours annuels de labour. Un premier essai avait obtenu des résultats qui donnaient à espérer un succès complet pour les tentatives subséquentes, mais ces tentatives n'ont pas eu lieu, et la branche la plus importante de l'in-

dustrie agricole reste, dans ce comté, sans le moindre encouragement.

En vous invitant à prendre les suggestions qui précèdent en considération, je compte sur votre bon vouloir et sur l'intérêt que vous avez manifesté pour le progrès de l'agriculture. Je ne doute pas qu'en donnant au sujet qui nous occupe toute l'attention qu'il mérite, vous en veniez à la conclusion que les nombreuses entraves que rencontrent nos associations agricoles dans leurs opérations, dépendent, non seulement du défaut de la loi, mais aussi du manque de coopération active de la part d'un grand nombre de ceux qui sont appelés à la faire fonctionner pour leur avantage.

Je n'ai plus qu'à vous demander une faveur que vous voudrez m'accorder, en tenant compte des bonnes raisons que je puis valoir à son appel. Mes nombreuses occupations me forcent de vous parler de vouloir me dispenser, cette année, de la présidence de cette société. Après quatre années de service, je me crois en droit de vous inviter à me donner un successeur auquel je serai toujours heureux de prêter toute l'assistance possible.

Le tout respectueusement soumis.

F. G. MARCHAND,

LA FERME DE M. COCHRANE, ET SON FAMEUX BÉTAIL.

ET intelligent cultivateur vient d'amener sur sa ferme de Compton un taureau, race courtes cornes qu'il a acheté, à New-York, au prix de \$3,000. C'est le plus beau de l'Amérique, après celui de M. Sheldon, de Geneva, New York. M. Cochrane possède maintenant quarante pièces de ce bétail pur sang. Il a remporté presque tous les premiers prix, aux Expositions. En tout, il a cent bêtes à cornes, et inutile de dire qu'elles sont toutes du premier choix. Il vient aussi de construire une bâtisse propre à loger trois cents moutons. Ce n'est pas trop mal, n'est-ce pas? Et pourtant, il n'a commencé à élever ce bétail que depuis quelques années. Il fait marcher les travaux de sa ferme sur une échelle correspondante. Sa terre contient environ 700 acres, dont une bonne partie en pleine culture. L'année dernière, il a ensemencé 20 acres de navets et quatre acres de betteraves (Mangel-Wurzel), et les 24 acres, lui ont rapporté une récolte de 20,000 minots. En outre, il a récolté 3,000 minots de menus grains, 350 tonneaux de foin ou 700,000 livres, et 100 tonneaux de paille, ainsi que quinze tonneaux de tourteau de lin. Le tout se consommant sur sa ferme, on conçoit l'énorme quantité de riche engrais qu'il en retire. Il fait aussi usage chaque année, d'une bonne quantité de super-phosphate: il faut tout cela, bien entendu, pour obtenir de pareilles moissons. Il vendit, l'automne dernier, son bétail de surplus pour la somme de \$7,000. Son capital investi sur la ferme, bêtises, animaux, etc, s'élève à \$100,000. Le tout est administré avec économie et rend déjà de gros bénéfices. Nous doutons qu'il y ait beaucoup mieux que cela, dans l'ensemble, en aucune partie de la Province. Cet exemple doit démontrer à nos cultivateurs l'avantage

d'élever des animaux, tout en faisant reposer un sol que le labour continu épuise. Tout le monde ne pourrait marcher dans une voie aussi large, mais rien n'empêche d'imiter M. Cochrane sur une petite échelle. Espérons que ce succès va gagner de proche en proche et que ces magnifiques troupeaux auront leur influence sur ceux des environs. Inutile de le répéter. c'est en améliorant nos races d'animaux, et en fertilisant notre sol, que nous deviendrons de véritables cultivateurs.

LE PROPRIÉTAIRE ET LE CULTIVATEUR

SUPPOSANT que j'achète une terre et que je l'abandonne sans m'occuper de chercher un fermier ou un colon, cette terre ne portera aucun fruit, et mon capital demeurera improductif.

Mais je serai propriétaire, c'est-à-dire que j'aurai le droit d'user et d'abuser de mon immeuble; le sol m'appartiendra; je serai enfin le seigneur et maître de mes domaines, j'aurai ressuscité au profit de ma petite vachelle une ombre d'autorité féodale.

Mais supposons maintenant que j'appelle à moi un cultivateur et que je lui dise. "Voici ma terre, je vous l'affirme; faites-la produire." Ce fermier apportera avec lui un nouveau capital avec lequel il achètera des matières premières et des instruments, avec lequel il payera ses ouvriers.

Ce fermier sera le cultivateur de la terre; il lui fera porter des fruits: ce sera un véritable industriel. Le capital qu'il aura appliqué à sa culture sera comme le capital appliqué à faire marcher l'usine du mécanicien: ce sera un capital d'exploitation.

Il y a donc deux capitaux en agriculture: le capital-propriété et le capital-exploitation.

Maintenant ces deux capitaux peuvent-ils exiger la même rémunération? Évidemment non.

Quand je fais acquisition d'une propriété de 100,000 fr., je sais que cette propriété ne me rapportera que 3 pour 100. Or, comme le taux légal est de 6 p. 100, je paye tout simplement 3,000 fr. par an pour acheter la satisfaction, l'honneur et tous les avantages attachés au titre de propriétaire foncier.

Si la terre se vend si cher, c'est-à-dire si un immeuble rapportant 3,000 fr. se vend 100,000 fr. au lieu de 50,000 fr., son prix normal au cours moyen de l'argent, c'est que la terre est très-demandée. L'acheteur paye non pas la valeur de l'immeuble, mais il paye sa propre convenance. Il ne faut

donc pas s'en prendre à la terre, si la terre ne rapporte que 3 pour 100, il faut s'en prendre à ceux qui la payent trop cher.

L'achat d'une propriété n'est pas habituellement une spéculation, c'est bien plutôt une affaire de luxe.

Supposez qu'à un domaine fût encore attaché un titre de Sir, et que ce titre fût vendre le domaine deux ou trois fois sa valeur, est-ce que vous vous en prendriez à la terre du petit revenu qu'elle donnerait au capital ?

Il faudrait s'en prendre au vilain qui aurait payé son sirage trop cher.

Par conséquent, quand on dit que l'agriculture ne rapporte pas au capital un inté-

rêt rémunérateur, on se trompe. On confond la propriété agricole avec l'industrie agricole.

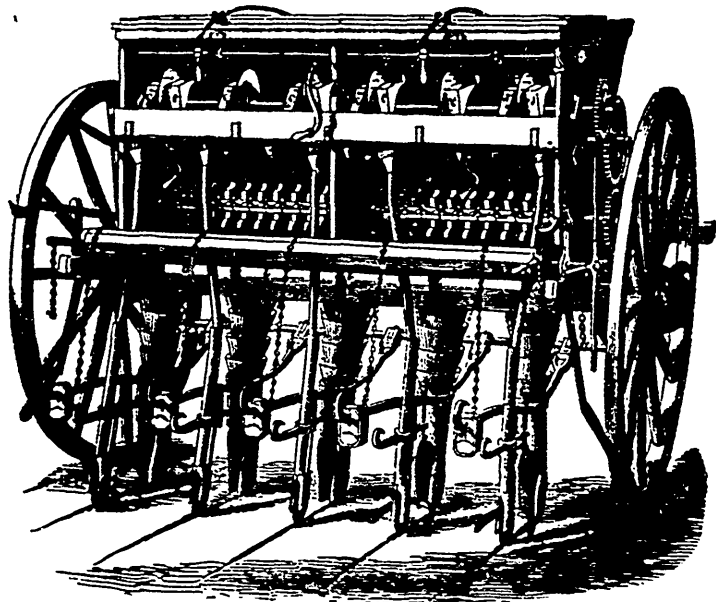
Le capital véritablement engagé dans l'agriculture, c'est le capital d'exploitation; —qu'il appartienne au maître ou au fermier peu importe. Ce capital rapporte tout autant à l'industriel agriculteur qu'il rapporterait à l'industriel mécanicien.

La question est de le bien employer.

Si vous voulez devenir propriétaire, seigneur de vos domaines, payez votre gloire.

Mais, si vous voulez *placer* votre argent dans une propriété, cultivez-la vous-même.


Là où le propriétaire se ruine, le cultivateur s'enrichit.



Gravure No. 67.—Semoir à toutes graines &c., à deux chevaux—avec distribution d'engrais pulvérulents—Vue par derrière.

TRAVAUX DE LA FERME.

TRAVAUX DU MOIS.

 CETTE époque de l'année agricole, le cultivateur soigneux doit se préparer aux travaux du printemps. Réparer les instruments aratoires, en acheter de nouveaux, surtout les instruments perfectionnés destinés à économiser la main-d'œuvre. Au nombre de ceux-ci sont la houe à cheval et le butteur, tous deux essentiels aux cultures sarclées. Les râteaux à cheval, les machines à moissonner ne sont pas moins importants et se généralisent tous les jours. Il ne faut pas négliger non plus le transport des fumiers dans les champs. Les cultivateurs qui

ont adopté la fabrication des engrais accumulés sous le bétail ont non-seulement l'avantage de fabriquer un excellent fumier, mais encore celui de pouvoir le transporter pendant la saison de chaumage et d'éviter ainsi la perte d'un temps précieux. Le charroi du bois de la forêt se continue pour tous ceux qui n'ont pas profité des premières neiges pour accumuler les provisions de l'hiver et de l'été prochain. Heureux le cultivateur qui a abattu son bois de chauffage pendant l'été précédent, car le bois desséché pèsera de moins à l'époque du charroi et ses attelages fatigueront d'autant moins dans les transports. Les battages doivent être terminés dès longtemps, cependant si quelques germes

sont encore à battre, il faut se hâter d'en finir et conduire au marché les grains à vendre. Les machines à battre sont maintenant généralement répandues dans toutes nos campagnes. Le fléau pour le petit cultivateur seul, doit être recommandé, car dans notre pays où les saisons sont courtes, où la vente des produits se fait avec tant d'avantage l'automne, au moyen de la navigation, la machine à battre est essentielle.

FABRICATION DU SUCRE D'ÉRABLE.

L'Érablière.

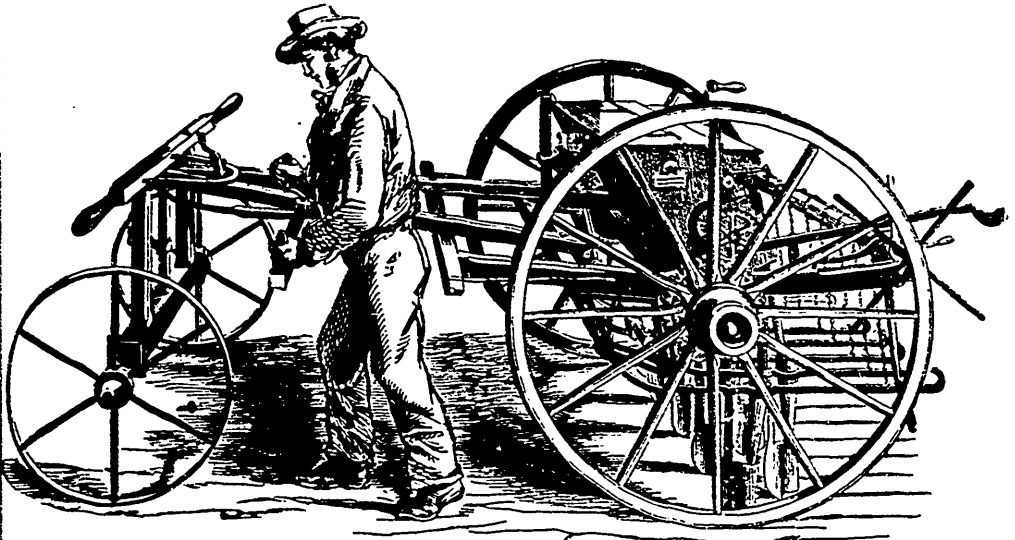
Avant tout il faut apporter le plus grand soin à l'entretien des érables, en enlevant ceux qui seraient atteints de chancres, mal conformés, ou trop près les uns des autres et se nuiraient mutuellement, tout en rendant la circulation difficile. Toutes les jeunes pousses superflues doivent être rigoureusement coupées ou arrachées ainsi que les arbres d'essences différentes. Cet entretien de l'érablière est de rigueur pour tous les cultivateurs qui obtiennent les plus beaux résultats.

Chaudières.

Les auges en bois ont plusieurs inconvénients qui les ont fait abandonner pour les chaudières. Les auges donnent un mauvais goût à l'eau d'érable, facilitent son évaporation par le moindre vent et reçoivent toutes les feuilles qui tombent de l'arbre. Ces auges sont de plus en plus mauvaises à mesure qu'elles vieillissent lorsqu'elles ne sont pas écartées. La fabrication des chaudières de fer blanc est très-facile et peut se faire par les cultivateurs eux-mêmes pendant le mois qui commence. C'est ainsi que M. Girard s'est pourvu de 1200 chaudières pour sa sucrerie. Elles sont de différentes grandeurs selon la grosseur de l'arbre, en sorte qu'il est facile de les empacter les unes dans les autres. Ces chaudières lui reviennent en moyenne à 5 cents tout compris. Elles sont longues et étroites pour éviter les défauts que nous avons signalés pour les auges et sont fixées à l'arbre par un clou.

Goutières.

Elles se font généralement en bois, mais nous



Gravure No. 68.—Semoir à toutes graines, à 2 chevaux, avec avant train—Vue de cote.

recommanderions de les faire en fer blanc. On peut employer à cela les retailles des chaudières, coupées trois ou quatre pouces de longueur et un pouce et demi de largeur à un bout et un pouce à l'autre. Le bout le plus large est affilé sur la meule puis façonné en forme de gouge au moyen d'un maillet et de deux bois durs dont l'un est creusé en gouttière et l'autre arrondi, de manière à s'ajuster; ces gouttières sont enfoncées dans l'écorce au marteau.

Charroi de l'eau d'érable.

Il se fait avec une voiture et un tonneau traînés à bras ou par un cheval. Le charroi à bras est trop fatigant et trop long et si la sucrerie est bien entretenue et nette de toutes broussailles, un traîneau étroit pourra facilement circuler dans toutes les directions. Près de la cabane à sucre est un immense tonneau servant de réservoir et muni d'un robinet garni d'un petit tuyau débouchant dans les chaudières à évaporer

de manière à les entretenir continuellement par un petit courant de sève.

Appareils à évaporation.

Généralement on emploie des chaudrons soit en fonte soit en cuivre. Le fer noircit le sucre et doit être faïencé pour donner un bon résultat; les chaudières en cuivre doivent également être étamées. Les chaudrons sont placés au milieu de la cabane et dans ces circonstances il faut beaucoup de bois pour obtenir l'ébullition. Il serait plus économique d'employer quelques briques, même à sec, à construire une espèce de canal recouvert par trois chaudrons. Le premier recevrait le plus gros feu et le reste de la chaleur serait utilisé au profit des deux autres avant d'arriver à la cheminée ou au tuyau destiné à donner du tirage à cette espèce de fourneau et à donner un passage à la fumée. La conduite de ces trois chaudrons demande une attention toute particulière. L'eau d'érable est d'abord

versée du réservoir dans le premier chaudron placé près de la cheminée et le plus éloigné du foyer. Ce chaudron est le plus grand et doit être continuellement rempli. Il reçoit un peu de chaux puis on enlève les écumes à mesure qu'elles se présentent à la surface. Après que la sève a été quelque peu concentrée, elle est versée dans le second chaudron, dont les écumes sont jetées dans le premier. Arrivées à une consistance sirupeuse, l'eau d'érable est enfin transvasée dans le dernier chaudron après avoir passé à travers des sacs de flanelle placés au-dessus. Les tissus de laine, s'ils sont neufs, devront être ébouillantés à plusieurs reprises, lavés et séchés à l'air libre, autrement ils communiqueront au sucre une saveur très-désagréable. La le sirop est amené à une concentration convenable pour la cristallisation.

Aux Etats-Unis on emploie avec succès, pour évaporer l'eau d'érable, de grands "bacs," faits avec une feuille de tôle de huit pieds sur quatre cloués sur deux montants, formant cotés, en madriers de huit pieds de longueur sur six pouces de hauteur et arrondis à leurs extrémités. Ce "bac" forme le dessus d'un fourneau bâti en mortier et de trois pieds de largeur seulement, de manière à laisser six pouces de chaque côté pour appuyer le "bac." A un bout du fourneau est un tuyau servant de cheminée, donnant un tirage suffisant, à l'autre bout est le foyer. A un coin du "bac" se trouve un robinet pour laisser couler le sirop dans le chaudron où se fait le sucre. Avec cet arrangement l'évaporation marche avec une vitesse étonnante et avec une grande économie de combustible; nous le recommandons tout particulièrement à nos cultivateurs, vu qu'il donne de magnifiques résultats chez nos voisins.

Fin de la Campagne.

Laver avec soin tout l'outillage et le mettre en sûreté; mettre les goutières et les clous de côté, non seulement afin qu'ils servent l'année suivante, mais encore pour que l'arbre après l'abattage n'ébrèche pas les haches ni les scies.

DES ENSEMENCEMENTS.

Il y a trois manières de distribuer la semence : à la volée, au plantoir et au semoir. La première manière est encore la plus répandue, quoiqu'elle ne soit pas la meilleure, c'est celle que l'on a pratiquée de tout temps dans tous les pays. Le semeur porte la graine dans un sac ou dans un long tablier suspendu à son col; si c'est un tablier, il roule fortement son extrémité inférieure autour du bras gauche, et jette les poignées de semence devant lui, en leur faisant décrire une demi-circonférence de droite à gauche. Le contraire a lieu s'il sème de la main gauche.

On sème encore à la main, en répandant derrière la charrue la graine dans le sillon; le second trait de labour recouvre tant bien que mal la graine répandue.

On voit tout de suite quels inconvénients nombreux et graves entraîne après elle cette méthode d'ensemencement.

Les bons semeurs sont rares et se payent très-cher. Mais, quelle que soit l'habileté du semeur et le calme de l'air, la graine est souvent inégalement répartie; elle est enterrée d'une ma-

nière incomplète ou recouverte d'une couche trop épaisse de terre; le grain qui n'est pas enterré dans le sol est fréquemment dévoré par les oiseaux. Il en résulte de grandes places vides au moment où la plante se développe, tandis qu'à côté les semences trop agglomérées se nuisent mutuellement.

L'ensemencement au plantoir est généralement abandonné pour le blé, le froment, etc., et plus particulièrement restreint à la culture du maïs, de la betterave, etc.

Reste le semoir qui répand la semence en lignes ou à la volée.

LES SEMOIRS.

Les semences en lignes consistent à déposer, selon une ligne droite, les graines à une distance voulue les unes des autres et par quantités toujours égales et calculées d'avance. Pour les plantes qui acquièrent une certaine dimension, l'ensemencement en lignes est indispensable. Pour les céréales, qui sont si souvent envahies par les plantes parasites, l'ensemencement en ligne, plus employé en Angleterre, serait très-utilement adopté dans une foule de circonstances, parcequ'il permet de détruire facilement les mauvaises herbes à l'aide d'une houe à cheval spéciale.

Je reproduirai un passage dans lequel un illustre agronome, M. le comte de Gasparin, a résumé, avec une netteté et une justesse remarquables, les conditions que doit réunir un bon semoir.

"Un bon semoir, dit-il, doit répandre à volonté les grains à une distance voulue; il doit les répandre uniformément et sans interruption toutes les fois que la machine marche, et, la machine continuant à marcher, on doit pouvoir interrompre la transmission des grains; car il est un cas, comme à la fin des sillons, et quand on retourne pour recommencer un autre, où l'ensemencement doit s'arrêter.

"Le semoir doit permettre d'effectuer avec facilité les changements dans la distance entre les lignes des semis et des plantes entre eux dans ces lignes.

"Les semences doivent en sortir avec facilité, c'est-à-dire que leur nombre doit être proportionné à la rapidité de la marche de l'instrument. Il ne doit pas s'engorger, ce qui serait cause que plusieurs lignes pourraient manquer de graines. Cette disposition serait un vice radical dans un semoir.

"La semence doit être recouverte avec soin après le passage du semoir, sans que l'instrument destiné à cet usage puisse faire la traîne, c'est-à-dire, sans qu'il s'engorge de terre ou désrange les semences, une fois qu'elles ont été posées à leur place.

"Le semoir doit être solide, peu sujet aux dérangements, et les réparations qu'il nécessite doivent pouvoir être faites par les ouvriers ordinaires.

"Enfin sa marche doit être facile, de manière que le cheval puisse soutenir la vitesse de un mètre par seconde."

Le Jury de l'Exposition universelle de 1856 donna le premier prix au semoir à toutes graines, de M. Hornsby, Gravure No. 66 et 67, pour les grandes exploitations, qui était un véritable chef-d'œuvre de mécanique agricole.

Le semoir de M. Hornsby est un semoir à godets. Il consiste en une caisse à deux compartiments ou trémies, portée sur deux roues. Dans un compartiment se place la graine, dans l'autre l'engrais pulvérisé.

Une tige tournante, sur laquelle sont attachés des disques, traverse le compartiment de la graine; ces disques sont garnis de cuillers ou godets qui, en plongeant, se remplissent d'une quantité voulue, et, dans leur évolution, rejettent cette graine qui va tomber dans un tube en caoutchouc aboutissant à une gorge pratiquée dans l'intérieur du soc.

L'engrais, distribué par un cylindre garni de saillies, tombe également, en quantité déterminée, dans une série d'entonnoirs; le premier entonnoir est engagé dans un second, celui-ci est engagé dans un troisième, ainsi de suite. Ils conduisent l'engrais dans une gorge pratiquée dans des socs placés en avant des premiers.

La caisse est soulevée par des manivelles suivant la pente du terrain. Des poids forcent les socs, dont la tige est élastique, à entrer dans le sol; on règle l'entrure au moyen du moulinet et le débrayage s'opère au moyen du levier.

La révolution des roues fait marcher tout le mécanisme au moyen d'un système d'engrenages.

Voici maintenant ce qui se passe lorsqu'on met le semoir en marche, en y attelant un ou deux chevaux, selon la force et la grandeur de l'instrument.

Le tube de l'engrais trace un sillon assez profond. A mesure qu'il entr'ouvre le sol, l'engrais tombe par quantités égales dans le sillon ouvert. Après le tube de l'engrais, vient un griffon qui comble ce sillon.

Le tube de la semence, qui suit immédiatement, mais qui a moins d'entrure que celui de l'engrais, trace, à son tour, un sillon dans la couche nouvellement remuée où est enfoui l'engrais, et y dépose la graine, qui se trouve ainsi enveloppée dans un mélange de matière fécondante.

Ce semoir, qui a une apparence compliquée, fonctionne très-régulièrement, sans se déranger et les réparations ordinaires en peuvent être

faites facilement. Malheureusement il coûte cher.

LE TRIEUR.

Mais, que l'on sème à la volée, au plantoir ou au semoir, si la graine employée n'est pas choisie avec soin et débarrassée des mauvaises graines qui mûrissent souvent avec le blé, le cultivateur aura fait une pauvre besogne.

C'est pour trier le bon grain de l'ivraie que M. Pernollet a inventé son trieur. Cet instrument se compose tout simplement d'un cylindre en tôle un peu incliné, et divisé en quatre compartiments dans lesquels tombe le grain. Audessous de chaque compartiment, percé de trous de formes différentes, se trouvent des trémies. Par le premier compartiment, percé d'ouvertures allongées, s'échappent l'ivraie et les grains menus; par le second et le troisième, percés de trous ronds, s'échappent la nielle et les grains arrondis; enfin le quatrième compartiment, percé d'ouvertures allongées, comme le premier, mais dirigées dans un autre sens, est destiné à donner passage au blé nettoyé et trié. Les gros grains et les corps étrangers, tels que pois, graviers, etc., sortent par l'extrémité inférieure du cylindre.

FURETE GERMINATIVE DES SEMENCES.

Je terminerai ces détails préliminaires en empruntant à Mathieu de Dombasle un moyen simple et ingénieux de reconnaître la pureté germinative des semences. Il ne suffit pas que la graine soit bien triée, il faut aussi qu'elle n'ait pas perdu la faculté de se reproduire.

On garnit le fond d'une assiette de deux morceaux de drap un peu épais que l'on a humectés à l'avance, et que l'on place l'un sur l'autre. On répand sur le morceau de drap supérieur, sans qu'ils se touchent entre eux, quelques-uns des grains de semence que l'on veut essayer. On couvre avec une troisième pièce de drap aussi humectée. On place le tout dans un lieu modérément chauffé, en ayant soin de tenir les morceaux de drap constamment humides sans être jamais submergés. Au bout de quelques jours les bonnes graines se gonflent et poussent leur germe; les mauvaises se couvrent de moisissure. On connaît à peu près ainsi la quantité de bonnes et de mauvaises graines que renferment les sacs destinés aux ensemencements.

ANIMAUX DE LA FERME.

PRINCIPES DE L'ART D'AMELIORER ET D'ENNOBLIR LES RACES.



AR race, on entend des animaux d'une même espèce, possédant, outre les caractères généraux de cette espèce, des caractères distincts qui leur sont propres, qu'ils doivent aux influences du sol, du climat, des aliments et du genre de vie auquel ils sont soumis, et qu'ils transmettent à leurs descendants.

On croit généralement que le père transmet à ses productions les caractères de la tête et des parties antérieures; la mère, ceux des parties postérieures et des extrémités.

Cette règle est généralement admise; cependant il faut observer d'abord que toute règle a

ses exceptions, ensuite que dans un accouplement celui des deux individus qui possède au plus haut degré la constance exercera toujours la plus forte influence. Il faut aussi faire une large part à l'influence des ascendants lorsque les individus qu'on accouple ensemble ne sont pas de races pures, mais sont déjà eux-mêmes les résultats de croisements.

On a dit qu'une large croupe était un indice de force, et une croupe avalée un indice de faiblesse.

Ce dernier principe est loin d'être exact; un tirage lent et pénible abaisse la croupe, et avec le temps une croupe avalée peut devenir un caractère de race dans des bêtes qui ont beaucoup de force; tels sont les chevaux ardennais.

La queue relevée est un indice de la force des reins. L'animal qui tire, ou qui monte avec effort, porte la queue haute.

Dans les zones tempérées, les animaux atteignent une taille plus élevée.

Dans les climats tempérés, la chair des animaux est plus tendre, plus succulente.

Dans les climats chauds, la peau, quoique moins épaisse est d'un tissu beaucoup plus serré.

Dans les climats humides, les os sont gros, poreux, légers; ils ont beaucoup moins de consistance.

C'est dans les climats tempérés que les vaches donnent le plus de lait: dans les plaines humides il est plus abondant; dans les montagnes il est plus riche en beurre.

Dans les pays méridionaux, le graisse se forme principalement sous la peau, dans le tissu cellulaire; dans le Nord, les animaux ont plus de graisse intérieure. Le Nord fournit au commerce une grande quantité de suif qui est de qualité supérieure.

Tous nos bouchers affirment que les bêtes des Alpes, transportées et engraisées dans la plaine du Rhin, fournissent une quantité suffisante de viande et sont grasses à l'extérieur, mais n'ont jamais autant de suif que les bêtes hollandaises ni celles du pays.

Dans les pays chauds, le tempérament est beaucoup plus fortement prononcé, l'intelligence des animaux est aussi plus développée; ils ont plus de dispositions à apprendre.

Par rapport aux lieux qu'ils habitent, on divise les animaux en race de montagnes, de collines, de plaines, et chacune de ces races porte des caractères qui lui sont particuliers.

Les bêtes de montagne ont le corps ramassé, le col court, les jambes courtes, et elles ont comparativement beaucoup plus de force dans les reins et les extrémités postérieures; la croupe est large, la tête large et courte; les cornes s'étendent latéralement ou sont dirigées en arrière.

Les bêtes de plaine sont plus allongées, plus minces: leur croupe est moins large et moins haute; leurs jambes sont plus longues, leur cou plus long, leurs cornes ordinairement dirigées en avant.

Dans les races de montagne, la peau inférieure du cou, repliée sur elle-même lorsque les bêtes pâturent, forme un fanon fortement prononcé; tandis que, dans les bêtes de plaine, le cou s'étend en longueur pour atteindre l'herbe, et il est dénué de fanon.

Les animaux transplantés d'un pays dans un autre prennent avec le temps les caractères propres à leurs nouveaux séjours.

La nourriture détermine la taille et les formes des animaux: dans un climat humide, les plantes qui croissent dans les bas-fonds contiennent à poids et volumes égaux, beaucoup plus de parties liquides; aussi les animaux sont-ils forcés, pour s'en nourrir, d'en manger une masse considérable; leur estomac, toujours tendu, élargit peu à peu la capacité du coffre; puis le volume de toutes les parties du corps augmente; les os deviennent plus gros; mais ils perdent en densité ce qu'ils gagnent en volume.

Le père est le créateur, le type de la race.

Le père fournit la semence, la mère est le sol dans lequel elle est reçue et se développe.

Par les croisements on obtient quelquefois pour certaines parties le changement désiré, tandis que d'autres parties, et surtout l'ensemble, opposent une longue et opiniâtre résistance.

Les parties qui se modifient le plus facilement sont celles qui ont la moindre importance et qui se rapprochent du règne végétal, tels sont les poils, les cornes, les ongles.

Il est remarquable que tous les ruminants ont des cornes et sont dépourvus de dents à la mâchoire supérieure.

On a aussi fait la remarque que la forme des cornes est, dans certains animaux, dans un rapport exact avec le poil; droite avec un poil lisse, contournée en spirale avec un poil frisé.

Si l'on accouple un taureau hollandais avec des vaches suisses, les produits prendront les caractères du père, bien plus promptement que si on unit des vaches hollandaises et un taureau suisse. Ce fait prouve l'influence de l'ancienneté de la race. Car la race hollandaise est certainement la race primitive; les vaches ont dû peupler les vallées avant d'habiter les montagnes.

Plus deux races, qu'on veut croiser diffèrent l'une de l'autre, plus il est difficile d'obtenir la constance dans les produits.

Il est important, pour le succès des croisements, de savoir quelles qualités sont plutôt transmises par le mâle ou par la femelle.

Le plus sûr est d'accorder une égale influence sur les productions au mâle et à la femelle, en ayant surtout égard, chez l'un et chez l'autre, à l'ancienneté de la race et à la constance.

La disposition à produire beaucoup de lait se transmet plutôt par le père, et celle à engraisser plutôt par la mère.

Les meilleurs vaches laitières produisent beaucoup plus de veaux mâles que de femelles.

C'est un grand avantage de commencer avec une race dont les qualités sont bien connues, et qui a pour elle l'ancienneté et la constance qui en est le résultat.

Si l'éloignement, les frais ou d'autres obstacles ne s'opposent pas à l'introduction de cette race, on ne doit pas craindre de dépayser les bêtes, c'est-à-dire on ne doit pas craindre qu'elles dégénèrent lorsqu'elles sont transportées au loin. Le sol, le climat, les aliments ont une influence qui ne peut être révoquée en doute; il ne faut pas faire venir des vaches de la Suisse ni du Glane pour les entretenir misérablement, mais avec la nourriture à l'étable, base de toute bonne agriculture, on peut partout entretenir de belles et bonnes vaches, d'une taille proportionnée à la qualité plus ou moins riche du fourrage que l'on a à sa disposition.

Celui qui est mal partagé à cet égard fera prudemment d'acheter de jeunes bêtes, ou seulement la quantité de vaches nécessaires pour former une souche.

Quoique j'insiste sur les avantages d'une bonne race déjà établie, je conseille cependant à celui qui en a près de lui une passable, de s'en tenir à celle-là plutôt que d'aller au loin en chercher une autre. Souvent des bêtes possèdent de bonnes qualités, dont la misère, le défaut de soins et de nourriture ont seuls arrêté le développement.

C'est ici que trouvent leur application les principes de l'art d'améliorer une race.

Il y a deux manières d'améliorer une race de bêtes. La première consiste à choisir dans cette race les sujets les plus parfaits, pour les employer à la reproduction : de cette manière la race subsiste, elle est conservée pure, mais elle est améliorée. Les Allemands nomment *Reinzucht*, les Anglais *thoroughbreed*, cette méthode de multiplier une race sans aucun mélange de sang étranger. Les Français n'ont que le mot *puréte* du sang ou de la race, pour rendre cette idée. Ainsi, l'on doit pouvoir dire, ce taureau est de *pur* sang suisse. ou ce cheval est de la race ardennaise dans toute sa *puréte*, tout comme on dit qu'un cheval est de *pur* sang arabe ou Anglais. Ces locutions sont admises dans les langues Allemande et anglaise.

Par la seconde manière, on introduit dans une race du sang étranger d'animaux d'une race plus parfaite, alors la race est *ennoblie*, et ce mot reçu dans la langue rend trop bien l'idée pour ne pas être aussi adopté en français.

TRANSMISSION DES QUALITES ET PROPRIETES INDIVIDUELLES PAR LA GENERATION.

Le principe fondamental, c'est que les pères et mères transmettent à leurs productions leurs défauts et leurs qualités. Les semblables produisent les semblables. On doit donc toujours choisir, pour en tirer race, les individus les plus parfaits, ceux qui possèdent au plus haut degré les qualités que l'on désire, et qui sont exempts des défauts que l'on voudrait faire disparaître.

Mais les qualités et les défauts ne se transmettent pas seulement immédiatement du père et de la mère, ils viennent souvent des ancêtres. Plus une race est ancienne et bien établie, plus ses défauts sont difficiles à déraciner ; ils peuvent se reproduire après plusieurs générations qui ont été exemptes.

Les Allemands ont aussi un mot pour rendre cet accident qui fait si souvent le désespoir des éleveurs ; ils disent d'une bête chez laquelle reparaisent ces défauts dont le père et la mère étaient exempts, et qui existaient dans ses ascendants à des degrés plus ou moins éloignés, c'est un *rückschlag*, littéralement un *coup en arrière* ; c'est un *rétrograde* qui nous éloigne du perfectionnement auquel nous tendons, et qui nous ramène à des défauts que nous travaillons à faire disparaître.

Si l'on accouple ensemble deux individus de races différentes, ce sera le caractère de celui dont la race est la plus ancienne qui dominera dans leurs productions.

S'ils appartiennent à deux races constantes, mais qui présentent entr'elles de très-grandes différences, il est très-difficile de créer une nouvelle race possédant des caractères fixes et constants.

Si l'on accouple ensemble deux individus qui eux-mêmes sont déjà des produits de croisement, les résultats sont tout-à-fait incertains et en quelque sorte abandonnés au hasard.

C'est pour cela que la *constance*, résultats de l'ancienneté, est une des qualités les plus précieuses dans une bonne race. Les Anglais pensent que c'est seulement à la huitième génération que les caractères d'une race peuvent être solidement établis ; mais il ne faudrait pas

admettre cette opinion comme une vérité absolue, Pabst s'est expliqué sur ce sujet d'une manière fort sage :

"Il n'est pas possible, dit-il, d'établir avec une précision mathématique, comme on prétend le faire quelques éleveurs, après combien de générations les caractères d'une race sont solidement fixés. La nature ne se laisse pas entraîner dans des formules ou des calculs mathématiques, et si nous pouvons suivre une partie de ses opérations, il en est beaucoup d'autres pour lesquelles elle travaille dans des voies secrètes où notre œil ne peut pénétrer.

Le tableau suivant donne les résultats obtenus par l'emploi non interrompu de mâles de l'espèce améliorante pendant dix générations. On commence par une femelle de race commune. la 1^{re} femelle obtenue par le premier croisement est employée au second, et ainsi de suite. Au 10^e croisement, il ne reste plus que 1/1024 de sang commun, mais le sang n'est pas encore pur et à la rigueur il ne le serait jamais.

Génération.	Sang pur du côté paternel.	Sang pur du côté maternel.	Total du sang pur.	Resto du sang commun.
1	1/2	0	1/2	1/2
2	1/2	1/4	3/4	1/4
3	1/2	3/8	7/8	1/8
4	1/2	7/16	13/16	1/16
5	1/2	15/32	31/32	1/32
6	1/2	31/64	63/64	1/64
7	1/2	63/128	127/128	1/128
8	1/2	127/256	255/256	1/256
9	1/2	255/512	511/512	1/512
10	1/2	511/1024	1023/1024	1/1024

Quelques personnes attachent de l'importance à la couleur de la robe ; mais souvent leur opinion ne s'est formée que parce qu'elles ont trouvé de bonnes vaches de tel poil.

Le poil alezan ou bai, de diverses nuances, est le plus commun.

Les bêtes du Glane sont généralement bai clair ou isabelle doré ; celles du Mont-Tonnerre sont isabelle très-clair. La Suisse a d'excellentes bêtes d'un bai vif, elle a aussi une race estimée, d'un brun foncé avec une raie fauve sur le dos, et enfin de très-bonne bêtes isabellées de diverses nuances.

Quoiqu'il puisse exister à cet égard des préjugés, il n'en est pas moins certain que la couleur du poil est un indice du tempérament. Ainsi, la robe noire peut faire supposer une fibre dure, tandis qu'une robe claire annonce une fibre molle et une disposition à engraisser.

Nous voyons dans l'espèce humaine les cheveux noirs être ordinairement l'indice d'un tempérament bilieux, les cheveux châtain d'un tempérament sanguin, les blonds d'un tempérament lymphatique.

Les cheveux blancs de naissance, soupe-au-lait, isabelle, clair, alezan lavé, sont ordinairement mous ; on estime le courage des bais-brun ; parmi les azelans vifs et foncés, on trouve beaucoup de chevaux chatouilleux, qui mordent et frappent.

On croit la chair des volailles blanches plus délicate que celle des brunes ou noires.

Les qualités morales se transmettent comme

les qualités physiques. Les chiens nous en fournissent des preuves frappantes.

Les mâles ressemblent ordinairement plus à leur mère, et les femelles plus à leur père.

De nombreuses expériences ont constaté que chez les vaches la disposition à produire plus ou moins de lait se transmet de la mère, par le fils aux petites-sœurs.

On croit que le mâle a plus d'influence sur les parties postérieures et les extrémités ;

Que le père transmet plutôt les formes et tout ce qui a rapport à la vie extérieure, et la mère tout ce qui tient à la vie intérieure ou à la nutrition ;

Que le père influe plus sur les formes, et la mère sur la taille des productions ;

Que l'influence de la mère l'emporte pour ce qui concerne la faculté d'apprendre, les talents et le tempérament.

Il est très douteux qu'un étalon méchant engendre des poulains méchants comme lui ; mais une jument qui mord et frappe transmettra probablement ce vice à ses poulains.

Dans l'accouplement des animaux, il faut éviter avec soin une erreur dans laquelle on est trop souvent tombé, c'est de vouloir améliorer une petite race par de grands mâles. On manque en cela complètement le but. Il est bien évident que le germe d'un énorme taureau suisse, par exemple, déposé dans le sein d'une petite vache, n'y trouvera pas l'espace nécessaire à son développement, et ne pourra donner qu'un être imparfait, mal conformé ou disproportionné. Les Anglais ont amélioré leurs chevaux de race par le petit étalon arabe, leurs chevaux de trait par de grandes juments flamandes, leurs porcs par le petit verrat chinois. Avec une nourriture abondante et substantielle, les productions d'une femelle de forte taille et d'un mâle de petite taille peuvent atteindre la taille de leur mère. Ce fait a été encore récemment prouvé à Alfort, par les résultats de l'accouplement du petit bétail de Naz avec la grande brebis de Rambouillet.

Voici la doctrine des Anglais, telle qu'elle est émise par H. Cline :

“ La femelle doit être *relativement* plus grande que le mâle. (Cette doctrine a été souvent mal comprise, dit Sinclair. On ne demande pas que la femelle soit plus grande que le mâle, mais que sa taille soit supérieure à la taille ordinaire des femelles, comparée à celle des mâles.)

“ Les formes extérieures ne sont qu'une indication de la structure intérieure.

“ La faculté de convertir les aliments en nourriture est proportionnelle au volume des poumons ; un animal pourvu de gros poumons pourra convertir un poids donné d'aliments en une plus grande quantité de nourriture qu'un autre qui aura de petits poumons, et il sera par conséquent plus facile à engraisser.

“ La forme et la grandeur du thorax indiquent le volume des poumons. La forme du thorax doit approcher de celle d'un cône, ayant son sommet situé entre les épaules, et sa base vers les reins.

“ La capacité du thorax dépend plus de sa forme que de son contour ; car quoique le contour soit égal dans deux animaux, l'un pourra avoir de plus grands poumons que l'autre.

“ Un cercle contient une surface plus grande qu'une ellipse de même circonférence, et l'ellipse en contient d'autant moins qu'elle s'éloigne plus de la figure du cercle. Un thorax élevé n'a donc une grande capacité qu'autant qu'il a une largeur proportionnée.

“ La largeur des reins est toujours proportionnée à celle de la poitrine et du bassin. Le bassin, dans les femelles, doit être assez large pour qu'elles puissent mettre bas avec facilité.”

Les individus destinés à la reproduction ne doivent être ni trop jeunes ni trop vieux ; ils doivent jouir d'une santé parfaite.

Si le mâle et la femelle sont de deux races différentes, ils ne doivent présenter entre eux ni contraste ni opposition tranchée : car, dans ce cas, il ne résulte pas une fusion des caractères des deux races ; mais leurs productions présentent un mélange disparate, souvent informe, des caractères du père et de la mère.

On en a tous les jours la preuve dans les environs des harns où l'on voit des chevaux provenant de juments communes et d'étalons de race, et chez lesquels il existe un mélange tellement incohérent des traits du père et de la mère, qu'ils valent beaucoup moins que s'ils étaient de race tout-à-fait commune.

On a vu de même que des béliers superfins avec des brebis communes ont produit des bêtes dont la laine était un tel mélange de celle du père et de mère, qu'un drapier ne pouvait ni l'assortir ni en faire un étoffe passable.

“ On doit, dit Sincar, éviter les croisements si l'on peut se procurer autrement une bonne race de bétail ; on trouve plus d'avantage à améliorer une race déjà établie, qu'à créer une race nouvelle par les croisements.”

LE JARDIN ET LE VERGER.

TRAVAUX DU POTAGER EN MARS.

N'hiver, comme on ne peut jardiner durant ce mois, la terre en Canada étant couverte de neige et souvent gelée à plusieurs pieds de profondeur, il faudra commencer à dresser et charroyer les bois que l'on a tirés de la forêt le mois précédent ; les faire sécher en les exposant à l'entour et au-dessus du poêle jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être travaillés.

Le cultivateur fera les instruments de jardi-

nage, dont a coutume de faire usage dans le pays, comme des brouettes, des boyards et des hottes ; des échelles, des râteaux, des fourches, des manches de haches, de pioches, de bêches, des cribles pour sasser la terre, des vans pour nettoyer les graines, et des claies et des paillassons pour couvrir les plants ; enfin il ébranchera et affilera les rames pour les pois et les fèves ; fera des plantoirs, des rouleaux pour enrouler des cordeaux et des paniers d'osier ou de saule.

On ne sème rien l'hiver, à moins qu'on ait



une serre-chaude dans laquelle on sème des salades et leurs garnitures comme des Laitues. — Cressons. — Raves. — Pourpier. — Chicorée. — Cardons. — Cerfeuil. — Mâche. — Poireaux, — Oignons.

On examinera les chassis des couches, les vitraux, on remplacera les vitres cassées et on mastiquera les nouvelles et anciennes vitres, si besoin est.

Le cultivateur aura soin de se précautionner de fumier de cheval chaud, de le faire transporter près du lieu où il se propose d'ériger les couches et de le faire mettre en tas pour conserver sa chaleur.

En Canada le climat est si dur, et particulièrement dans le district de Québec, qu'on ne jouit des fruits du jardinage que dans l'automne, à moins que l'on n'élève des plants, sur couches chaudes, pour les repiquer en mai, en pleine terre, et avancer par ce moyen la jouissance.

Il faudra donc vers le quinze de Mars pelleter et charroyer la neige amoncelée sur le terrain destiné à établir les couches; aussitôt la neige enlevée, on fera les couches chaudes.

En mars, on fait les mêmes semis qu'en février, et en outre ceux des Melons. — Carottes. — Cboux. — Citrouilles. — Champignon.

CONSTRUCTION DES COUCHES CHAUDES.



UNICONGUE désire tirer tout le parti possible d'un jardin, doit faire des couches chaudes, surtout en Canada, où la belle saison est si courte, et comme cette opération n'est pas connue généralement, je l'indiquerai aussi succinctement que possible, afin que chacun puisse la mettre en pratique et en tirer les avantages qu'elle procure.

On prend du fumier frais de cheval, mêlé avec de la litière, pour faire des couches chaudes; on l'étend avec une fourche de fer; on en fait un lit de cinq pieds de large, sur telle longueur que l'on juge à propos, suivant le besoin qu'on en a; on l'élève d'au moins trois pieds, par différentes couches et on met par dessus

un cadre de madriers de quatre pieds de largeur sur douze de longueur. On établit sur ce cadre en queue d'aronde, des tringles de trois pieds en trois pieds, pour recevoir des chassis vitrés et bien mastiqués, large de trois pieds et long de quatre, qui doivent glisser entre ces tringles. On doit donner à ces cadres quarante cinq degrés de pente vers le soleil du midi. On couvre le tout de paillassons ou de paille pour les mettre jour et nuit à l'abri du froid; on jette par dessus des planches pour empêcher le vent de les enlever; on ôte les couvertures quand il fait soleil et on soulève l'arrière des chassis pour chasser l'humidité et donner de l'air.

Après huit à dix jours, on plante un bois dans la couche, pendant quelques minutes, on se le met sur la joue, et si la chaleur n'est pas trop ardente, on répand sur la couche six pouces d'épaisseur de bonne terre, bien meuble et on la laisse jusqu'à ce qu'elle soit réchauffée au point de pouvoir recevoir la semence, sans risque de la brûler.

Alors on sème les graines de melons, de concombres, de citrouilles, de céleri, de choux, d'oignons, de laitue, de cresson, de sauge, de pimprenelle, de piment, etc., que l'on a coutume de transplanter ensuite en plein air.

Le succès de ces couches dépend du soin que l'on prend à les préserver de la gelée; si l'on s'aperçoit que leur chaleur diminue, on coupe l'excédant du fumier autour du cadre, que l'on remplace, avec du fumier chaud, d'abord sur l'arrière, ensuite sur le devant et progressivement à chaque bout, jusqu'à ce que la chaleur soit suffisamment rétablie.

On arrose les pieds des cucurbitacées, avec de l'eau dégourdie, mais point les feuilles; pour cela il faut employer le goulon de l'arrosoir seulement; les autres plants s'arrosent comme à l'ordinaire.

Quand la saison est propice, on repique les plants en pleine terre, par un temps couvert, ou pluvieux, pour assurer la reprise; on couvre avec des cloches, des vitraux, ou des branches que l'on soulève, de temps à autre, pour donner de l'air.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

LOCAL DE LA LAITERIE ET USTENSILES.



UN objet essentiel et trop négligé dans les fermes, c'est le local dans lequel on conserve le lait. Non-seulement le lait, et par suite le beurre, contractent très facilement un mauvais goût, mais aussi on éprouve une perte sensible de beurre, si la température est trop basse ou trop élevée pour la complète séparation de la crème.

La disposition du local varie selon qu'on vend tout ou partie du lait frais, selon qu'on fabrique du beurre ou du fromage.

Une bonne laiterie devrait être une cave voûtée, où l'on puisse à volonté établir un courant d'air; qu'il soit facile de chauffer en hiver; où l'on ait à sa disposition de l'eau dont l'écoulement soit facile; où le sol et les murs soient

disposés de manière à ce que l'on puisse entretenir une rigoureuse propreté.

Une laiterie complète doit contenir: cave à lait, chambre à faire le beurre, cuisine.

Laiteries de la Saxe.

Dans une partie de la Saxe, pays de montagnes où les eaux abondent, chaque paysan a sa laiterie d'été devant sa porte: c'est une auge en bois dans laquelle l'eau se renouvelle continuellement. Cette auge est fermée par un couvercle qui permet la libre circulation de l'air, et les vases qui contiennent le lait y nagent dans l'eau fraîche.

On a si bien reconnu les avantages de cette méthode, qu'on l'a introduite dans de grandes fermes, en établissant dans le milieu de la laiterie un bassin traversé par une eau courante, et dans lequel on place les vases à lait en été.

En hiver, ces vases sont rangés sur des tablettes disposées autour de la laiterie, qui est al ors chauffée par un poêle.

Dans les pays où cette industrie est traitée en grand, on fait d'abord refroidir le lait, au moment où il arrive dans la laiterie. En Hollande, on a pour cela de grands vases en cuivre qui plongent dans l'eau froide ; on y verse le lait immédiatement après qu'il est trait, et ce n'est que lorsqu'il est refroidi qu'on le fait passer dans les vases où il doit crêmer. On obtient d'autant plus de crème que le lait s'est refroidi plus promptement et que la séparation de la crème s'est opérée avec plus de lenteur.

Le lait doit donc arriver à la laiterie le plus promptement possible et sans être agité ; le transport, les secousses, le contact de l'air lui sont préjudiciables.

Température.

La température la plus favorable à la séparation de la crème est celle de 12 à 15 degrés centigrades. On doit donc chercher à procurer à la laiterie cette température, en hiver comme en été.

Propreté nécessaire.

La laiterie, tous les ustensiles qui en dépendent, et la personne qui soigne le lait, doivent être d'une propreté rigoureuse ; il ne suffit pas que les ustensiles en bois soient lavés et essuyés, on doit encore les exposer à l'air et les laisser sécher. Sans cette précaution, ils prennent facilement un léger goût de moisi qu'ils communiquent au beurre.

Seaux et baquets.

Pour traire et pour transporter le lait, de légers baquets en sapin sont très-convenables. En les marquant intérieurement, ou au moyen d'une jauge, on connaît facilement la quantité de lait obtenue chaque jour. La meilleure forme des vases à traire est celle des seaux ordinaires.

Pots et vases à lait.

Les pots à lait généralement employés, hauts et étroits, sont commodes comme ustensiles de ménage ; ils occupent peu de place, on les transporte facilement et sans répandre le liquide, mais ils sont certainement les plus défavorables pour la séparation de la crème.

Des essais comparatifs ont fait connaître que l'on obtient sensiblement plus de crème dans les vases en terre que dans ceux en fonte vernie ou en fer-blanc. Les vases en bois ont donné les mêmes produits que ceux en terre ; par vases en terre, j'entends ceux en grès. La poterie commune est mal vernissée : l'émail se détache promptement ; cet émail de plomb est nécessairement malsain, le lait s'imbibé dans la terre, et les pots deviennent malpropres.

Les vases en terre commune rendent cependant plus de crème que ceux en grès et en faïence. Ce fait a été constaté chez moi par de nombreux essais, et je crois que ce sont ces pots en terre, s'ils sont bien fabriqués et convenablement soignés, qui conviennent le mieux dans les petites laiteries.

Ils ont, comparativement aux autres, le mérite du Bon marché, et on peut les renouveler plus souvent.

Un soin important est de les laver parfaitement dès qu'ils sont vides ; puis, avant de les remplir de nouveau, de les exposer à une forte

chaleur. On les met pour cela dans un four, ou bien on les couche autour du foyer, l'ouverture tournée vers le feu. Quand on lave les pots à lait, il est bon d'ajouter à l'eau chaude un peu de cendre de bois.

Les vases que chez moi on trouve les plus commodes contiennent quatre litres de lait, et sont d'une hauteur à peu près égale à leur largeur.

On recommande les vases en zinc ; je ne connais pas leur mérite sous d'autres rapports, mais ils ont au moins le défaut d'être chers.

Ceux dont on se sert ordinairement sont des terrines en terre.

Dans le pays où l'on a apporté le plus de perfection à la fabrication du beurre, on emploie des vases peu profonds et présentant beaucoup de surface. La chimie vient à l'appui de cette pratique et constate que la crème se sépare du lait avec d'autant plus de facilité, que les vases présentent plus de surface au contact de l'air.

Dans le Gloucester, dont les laiteries sont célèbres, les vases sont très-plats, et on n'y verse de lait qu'à la hauteur de un pouce.

Ustensiles pour nettoyer.

Les ustensiles qui servent à échauder, laver et approprier les vases de la laiterie, sont 1^o une petite *chaudière* en fonte ou en cuivre, montée dans un fourneau en maçonnerie, ou simplement suspendue au-dessus du foyer de la cheminée du laitoir, et destinée à procurer à tout instant de l'eau chaude ; 2^o plusieurs *baquets* pour lessiver, laver et rincer les vases, après qu'on les a récurés sur la pierre à évier ; 3^o des *brosses* de formes et d'espèces variées ; 4^o des *goupillons* pour nettoyer les pots, partout où la main ou les brosses ne peuvent pénétrer ; des *morceaux de bois pointus* pour frotter et dégager les angles et les joints ; 5^o des *éponges* diverses pour laver les vases, les murs, les tables, le dallage, etc. ; 6^o un *égouttoir* ou *arbre à seaux* formé par une pièce de bois dans laquelle sont implantées sous un angle de 45 degrés, un certain nombre de chevilles qui servent à accrocher les seaux dans une position renversée pour les faire égoutter ou sécher, jusqu'à ce qu'on s'en serve (une forte branche d'arbre encore garnie de ses petites branches et écorcée, forme aussi un bon égouttoir) ; 7^o des *torchons* et des *linges* pour essuyer les vases quand ils sont rincés ; 8^o des *balais* de bouleau, toujours tenues très-propres, pour laver, rincer la laiterie, et conduire les eaux de lavage au dehors, etc.

CRÈME DE KOSTORPHINE.

A Edimbourg. On verse le lait fraîchement trait dans un vase en bois, qu'on place dans de l'eau chaude. La chaleur hâte la séparation des parties butyreuses et séreuses. On soutire alors le lait, et la crème qui reste est battue pendant un certain temps.

Crème épaisse

Que l'on prépare dans l'Ouest. On laisse reposer le lait pendant 24 heures dans un vase de métal, puis on le place sur un léger feu de bois, où on l'échauffe très-lentement. Après que le lait a été pendant environ une heure et demie sur le feu et qu'on l'a amené presque à l'ébullition, on frappe de temps à autre avec le doigt contre le vase, faisant soigneusement attention

au moment où cesse le bruit qui précède l'ébullition. Lorsque les premières bulles s'élèvent, il faut immédiatement retirer le vase du feu. On laisse reposer pendant 24 heures, et la crème alors si épaisse qu'on peut la couper au couteau. Le secret de cette préparation consiste à laisser monter quelques bulles sans laisser venir à ébullition. Cette crème, à laquelle souvent on ajoute du sucre et du vin de Madère, passe pour être d'une grande délicatesse.

ORGUES AMERICAINS

OFFERTS EN PRIMES PAR LA "REVUE AGRICOLE."

LES remarques qui suivent au sujet de ces instruments si recherchés ne manqueront pas d'intéresser un grand nombre de nos lecteurs. Nous les invitons à en faire leur profit.

Cent un facteurs d'orgues de différentes espèces réclament chacun pour leurs instruments la supériorité sur ceux du monde entier. L'orgue Américain, étant encore nouveau, le public ne peut encore juger avec connaissance de cause, de ses imminentes qualités ou de ses défauts. Pour arriver à une appréciation bien motivée il faut partir d'une base appuyée sur certains faits bien connus.

C'est avec plaisir que nous consacrons l'espace nécessaire à l'insertion de ces faits, car nous savons qu'il n'y a pas une famille, une église, une maison d'éducation dans tout le pays qui ne soit intéressée à ce sujet. Nous savons également que c'est un véritable malheur pour aucune d'elles, de faire l'acquisition d'un orgue inférieur ou sans valeur qui sera la source d'une foule de contrariétés et d'ennuis. Nous savons que cet article nous vient d'une autorité tout à fait compétente et nous ne craignons pas de le recommander à nos lecteurs.

On nous demande souvent, qu'entendez-vous par "Orgues à anche?" Nous répondons: Ces orgues ne sont généralement, que les anciens harmoniums déguisés. Plusieurs de ces Orgues ont les mêmes soufflets, les mêmes anches, et la même disposition générale intérieure. Avec les soufflets placés de côté pour gagner de l'espace, les constructeurs ont tout simplement mis plus de luxe dans la boîte et donné un nom plus prétentieux à leurs instruments. Mais un orgue, pour être véritablement un *Orgue*, doit avoir un coffre à air ou réservoir distinct des soufflets dans lequel s'adaptent les anches: De manière que le son puisse prendre de l'ampleur et ressemble celui des Orgues avec tuyaux. Et c'est là le seul moyen connu d'obtenir ce résultat.

Il n'y a rien d'ennuyeux pour un organiste comme les sons saccadés d'un instrument ressentant toutes les variations du jeu des soufflets, ce qui est toujours le cas lorsque les anches s'adaptent directement aux soufflets et non au réservoir d'air. Cependant quelques facteurs ont l'effronterie de prétendre que cette disposition est désirable, comme s'il n'était pas préférable de donner l'expression au moyen d'une pédale spécialement construite dans ce but.

De fait tous les Orgues ainsi construits avec les anches s'adaptant directement aux soufflets n'est pas autre chose qu'un immense accordéon, encaissé différemment. Et aussitôt que les artistes sauront qu'il n'en coûte pas plus d'avoir un Orgue véritable qu'un Orgue simulé, ils ne feront plus l'acquisition de ces instruments détestables.

Le grand soufflet double est un perfectionnement important, car il permet de donner l'air nécessaire avec une extrême facilité, soit avec les deux pieds dans les passages à grand orchestre, soit avec un pied seulement dans les passages ordinaires. L'exécutant peut ainsi chanter de pied et n'éprouve aucune fatigue.

Pour les anches, elles doivent être accordés avec savoir, autrement toutes les autres dispositions avantageuses de l'instrument ne sauraient donner un beau son.

Maintenant la question se présente. Où peut-on se procurer un instrument possédant toutes les qualités essentielles que nous venons de mentionner? Il n'y en a qu'un qui les réunisse toutes: c'est *l'Orgue Américain* fabriqué par S. D. et de W. Smith de Boston, dont M. Sibéria Ott est l'agent en gros No. 783 Broadway, New York. Ces Orgues ont un coffre à air, occupant toute la largeur de l'instrument et construit de manière à faire vibrer le son en ajoutant beaucoup à sa beauté.

A cette disposition particulière brevetée par les manufacturiers sont dues, en grande partie, l'ampleur et la richesse de ton tout à fait sans égales, si hautement vantées par toutes les personnes qui ont entendu ces Orgues. Ils possèdent encore les plus grands soufflets employés jusqu'ici, ce qui est, un point important. Tous les détails de leur construction sont surveillés avec un soin minutieux, rien n'est épargné ni en argent ni en travail pour faire des Orgues Américains des instruments parfaits au point de vue de l'exécution. Aussi d'après la vente immense qu'il s'en fait aujourd'hui, ils promettent de le maintenir longtemps encore dans la haute position que leur a valu, dans le monde musical, leurs imminentes qualités.

Nous engageons les personnes désireuses de se procurer ces Orgues de s'adresser à M. Sibéria Ott, l'agent en gros, No. 783 Broadway, New York, persuadés que nous sommes, qu'avec son empressement ordinaire, il saura leur donner tous les renseignements désirables et leur faire parvenir les circulaires donnant les plus grands détails sur ces magnifiques instruments.

Désireux de mettre les Orgues Américains à la portée de tous ses souscripteurs, la direction de la Revue Agricole les offre en prime à ses nombreux abonnés. Il n'y a pas un couvent, pas un collège, pas une église qui ne puisse se procurer un de ces Orgues avec un peu d'initiative. En plaçant 90 abonnements à notre Journal au prix ordinaire de \$1 parmi les élèves des maisons d'éducation, parmi ses paroissiens, un curé, quelque pauvre qu'il soit, pourra se procurer un Orgue de \$90, et relever ainsi les cérémonies religieuses de son ministère. Pour un plus grand nombre d'abonnés nous donnerons des Orgues d'un prix correspondant. Jamais occasion aussi favorable ne s'est présentée et nous engageons fortement les intéressés à profiter de nos offres avant qu'il ne soit trop tard.

REVUE DE LA COLONISATION.

LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE COMME SOCIÉTÉS DE COLONISATION.



Le gouvernement de la Province de Québec, guidé par une intelligence pratique des besoins de la colonisation, a commencé ses travaux par la passation d'une loi destinée à protéger le colon assez hardi pour s'enfoncer dans la forêt dans le but de se créer une exploitation. Cette mesure était urgente pour lutter à armes égales avec les Etats-Unis dont la législation depuis vingt ans entoure le colon d'une protection efficace au moyen de "l'*Homestead Law*."

Cette initiative du gouvernement mérite la plus vive approbation de la part des amis de la colonisation de nos terres incultes. Cependant ce n'est que la première des mesures urgentes réclamées par la situation dans laquelle se trouve le pays. L'émigration aux Etats-Unis ne s'arrêtera qu'autant que dans chaque comté, nous pourrions dire dans chaque paroisse, il se trouvera un agent de la colonisation, dirigeant sur nos terres encore incultes le courant aujourd'hui si considérable de l'émigration.

Nos sociétés d'agriculture, nous l'avons déjà dit, offrent une organisation toute faite et se ramifiant par ses bureaux de direction, dans chaque paroisse de la Province. Utilisons cette organisation fonctionnant avec tant de succès et de régularité depuis quinze ans. Faisons de nos sociétés d'agriculture des sociétés de colonisation et de suite sur tous les points de notre territoire, les 20,000 membres de nos sociétés d'agriculture, avec les \$100,000 de leur budget annuel, transformés en agents de colonisation, fourniront les renseignements nécessaires, détermineront un mouvement de colonisation général aidé des primes offertes annuellement par chaque société pour la plus grande étendue d'abattis, de terres neuves ensemencées à la herse, de terres neuves ensemencées sur labour, etc.

Ce projet nous savons qu'il rencontre aujourd'hui l'approbation de tous les amis de la colonisation particulièrement de notre infatigable ami, M. Drapeau, le colonisateur bien connu. Dans les régions officielles, ce projet est en ce moment à l'étude et nous avons tout lieu de croire que la prochaine session du Parlement Provincial verra sa réalisation. Sachons-le bien, c'est l'organisation qui a fait défaut jusqu'ici à la colonisation plutôt que les ressources. Si l'opinion publique eût été tenue au courant de tous les renseignements nécessaires pour guider l'excédant de population des anciennes paroisses vers les régions incultes les plus fertiles du domaine public; si les octrois votés par la législature avaient été plus judicieusement appliqués, nous n'aurions pas vu 500,000 compatriotes passer à l'étranger.

Nous acceptons donc la protection accordée aux colons par notre législature, comme le premier acte d'une législation inspiré par les véritables intérêts du pays. Nous aurions préféré que cette protection s'étendit jusqu'à l'émanation de la patente du gouvernement, de manière que le fond ne put être vendu pour dettes jusqu'à cette époque, même pour les obligations

contractées pendant l'occupation. La pression exercée par la chambre sur le gouvernement le forçant à amender son projet (n'a pas été bien inspirée. Les intérêts du commerce par cet amendement ont primé les intérêts de la colonisation. Cependant telle qu'elle est, cette loi, "*Homestead Law*," est un progrès immense et nous en félicitons le gouvernement et la législature. Voici ce projet tel que sanctionné par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur.

LOI POUR LA PROTECTION DU COLON.

1. Après la passation de cet acte, les terres publiques qui seront concédées ou octroyées aux colons de bonne foi, en vertu et conformément des dispositions du chapitre vingt-deuxième des Statuts Refondus du Canada, intitulé "Acte concernant la vente et l'administration des terres publiques," et en conformité des ordres en conseil et des règlements relevant du dit acte, ne pourront, à moins que ce soit pour le prix de ces terres, être engagées ou hypothéquées, par jugement ou autrement, ni être saisies et vendues par autorité de justice pour aucune dette ou dettes contractées antérieurement à l'octroi ou concession de ces terres, et ce nonobstant les articles 2034 et 2121 du code de procédure civile; et on ne pourra plus saisir, ni vendre par autorité de justice pour aucune telle dette, les droits, titres, ou intérêt d'aucun colon dans ou sur aucune terre qui lui aura été ainsi concédée.

2. Dès l'occupation d'un lot, et durant les dix années qui suivront l'émanation des patentes pour les terres de colons, concédées et octroyées comme susdit, les effets suivant seront, sans préjudice à l'article 556 du code de procédure civile, exempts de saisies en vertu de tout bref d'exécution émis d'aucune cour quelconque en cette province, savoir:

1. Le lit, literie et les couchettes à l'usage ordinaire du débiteur et de sa famille;

2. Les vêtements nécessaires et ordinaire du débiteur et de sa famille;

3. Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires et une paire de chenets, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, théière, six cuillères, tous rouets à filer et métiers à tisser destinés aux usages domestiques, et dix volumes, une hache, une scie, un fusil, six pièges, et les rets et seines de pêche ordinairement en usage;

4. Tout combustible, viande, poisson, farine et légumes nécessaires destinés à l'usage de la famille, pas plus que suffisants pour la consommation ordinaire du débiteur et de sa famille pendant trois mois;

5. Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre vaches, six moutons, quatre cochons, huit cents boîtes de foin, les autres fourrages nécessaires à compléter l'hivernement de ces animaux, et les grains nécessaires à l'engraissement d'un cochon et à l'hivernement des trois autres;

6. Les voitures et autres instruments d'agriculture;

7. Le débiteur pourra choisir, sur tout plus grand nombre de la même espèce, les effets particuliers qui seront exempts de saisie en vertu de la présente section.

Mais rien de contenu dans cette section n'exemptera de saisie en paiement d'une dette contractée pour tel même article, aucun des effets énumérés aux paragraphes 3, 4, 5 ou 6 de cette section ;

Rien dans cette acte ne sera interprété comme exemptant aucune terre de la contribution ou de la vente pour les impôts ou taxes qui sont maintenant, ou qui seront à l'avenir imposés légalement.

4. Toute patente qui sera émanée pour une terre concédée ou octroyée comme ci-dessus devra faire mention du nom de la personne à laquelle telle a été ainsi concédée ou octroyée originellement, et la date de cet octroi ou concession.

5. Si un colon occupe un lot pendant plus de cinq ans avant l'émanation des patentes, l'excédant de ces cinq années sera retranché du délai de dix années suivant l'émanation des patentes mentionnées dans la seconde section de cet acte.

6. Les dispositions de cet acte s'appliqueront également à la veuve, aux enfants et aux héritiers du colon comme représentant le colon.

AUX SOCIÉTÉS PROGRESSIVES.

Nous voyons chaque mois un certain nombre de sociétés s'abonner en masse à la "Revue Agricole" et au "Canadian Agriculturist." Mais nous ne serons satisfait que lorsque tous les comtés profiteront des conditions exceptionnellement avantageuses offertes aux sociétés. Le comté de Brome se s'abonne à près de 250 copies et se trouve ainsi à la tête de toutes les sociétés s'abonnant à la "Revue Agricole." Le comté de Brome reçoit 200 copies et occupe la même position pour le "Canadian Agriculturist." Nous attendons les commandes de plusieurs sociétés et nous ignorons encore si Beauce et Brome se maintiendront à la tête du journalisme agricole. Déjà plusieurs concurrents les rivalisent et nous promettent de les surpasser, d'un autre côté ces deux comtés, fiers de leur position avancée, sont décidés à la maintenir. Cette rivalité est trop fertile en résultats heureux pour que nous ne l'approuvions pas de tout cœur.

REVUE COMMERCIALE.

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

	s	d	s	d
Farine de blé de campagne 100 lbs.	20	0	20	0
Farine d'avoine	14	0	15	0
Farine de blé d'inde (Ohio)	12	0	13	0
Farine de sarrazin	14	0	15	0
Orge nouvelle, au minot	4	6	5	6
Pois	4	6	5	0
Avoine par 40 lbs.	2	6	2	9
Sarrazin	3	9	3	9
Blé d'inde (Canada)	4	6	5	0
Seigle	0	0	0	0
Graine de Lin	6	6	6	9
Graine de Mil	8	6	9	6
Dindes (vieux) au couple	8	0	10	0
Oies (vieilles) au couple	5	0	8	0
Canards, au couple	3	6	4	6
Canards (sauvages)	0	0	0	0
Poules	2	6	3	9
Pigeons domestiques	1	0	1	3
Lièvres	1	00	1	3
Bœuf à la lb.	0	6	0	7
Lard à la lb.	0	6	0	8
Mouton à la lb.	0	5	0	6
Agneau au quartier	4	6	5	0
Veau à la lb.	0	6	0	7
Beurre salé à la lb	0	10	0	11
Patates, au sac	3	9	4	0
Navets	0	0	0	0
Oignons au minot	3	9	4	0
Sucre d'érable à la lb.	0	5	0	6
Sirup d'érable au gallon	0	0	0	0
Miel à la lb.	0	7	0	8
Saindoux à la lb.	0	8	0	9
Œufs frais à la douzaine	1	3	1	4
Haddock à la lb.	0	3	0	0
Harengs frais à la lb.	0	0	0	0
Saumon frais à la lb.	0	0	0	0
Pardrix, au couple	2	3	3	6
Huitres du Golfe St. Laurent, le baril	\$3.00	d	\$4.00	
Bœuf par 100 lbs	\$5.00	d	\$7.00	
Lard frais par 100 lbs (préparé)	\$3.50	d	\$7.75	
Pommes au baril	\$3.00	d	\$3.40	

MARCHÉ AU FOIN.

Foin, 1ère qualité per 100 bottes.	\$7	à	8
" 2ème qualité.	5	à	7
Paille, 1ère qualité.	5	à	6
" 2ème qualité.	4	à	5

MARCHÉ DES BOIS DE CORDE.

Bois du Haut-Canada, longueur moyenne 3 à 3½ pieds.		
Erable	\$6.55	à \$8.00
Merisier	6.00	à 7.50
Hêtre rouge	5.25	à 6.50
Epinette	4.00	à 5.60
Bois d'en Bas, longueur moyenne 2½ à 3 pieds.		
Erable	\$6.00	à \$6.50
" mêlé	5.00	à 5.50
Merisier	5.00	à 5.50
" mêlé	5.00	à 0.00
Hêtre	5.00	à 5.25
Epinette	3.00	à 3.50
Fruche	2.25	à 3.00
Tourbe pressée, le tonneau, livre à domicile	5.00	à 0.00

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Bœuf, 1ère qualité par 100 lbs.	\$6.00	à 7.00
" 2e et 3e qualité.	4.00	à 5.00
Vaches à lait.	25	à 35
" extra.	35	à 50
Veaux, 1ère qualité.	8	à 10
" 2e qualité.	6	à 8
" 3e qualité.	2	à 4
Moutons, 1ère qualité.	4	à 7
" 2e qualité.	3	à 4.30
Agneaux, 1ère qualité.	3	à 4
" 2e qualité.	2	à 3
Cochons, 1ère qualité.	5.00	à 7.00
" 2e qualité.	4	à 5

MARCHÉ DES CUIRS.

Cuir a semelle, No, 1, la livre.	23	25
" 2,	20	22
Slaughter.....	26	27
Cuir à harnais.....	32	34
Vache cirée, légère.....	45	46
" — forte.....	45	47
Vache à grain.....	46	45
Buff..... le pied.	15	16
Peuple.....	15	16
Patent.....	13	20
Vache fendue..... la livre.	25	33
Veau ciré, léger.....	65	70
" — lourd.....	75	80
Peaux de mouton.....	26	23

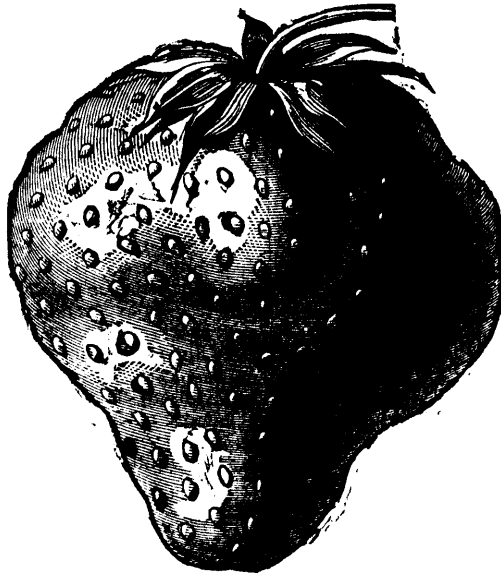
FRAISES! FRAISES!!

CHOISISSEZ LA MEILLEURE. CHOISISSEZ LA VERITABLE.

JUCUNDA—Notre No. 700.

CHOISISSEZ LA MEILLEURE.

CHOISISSEZ LA VERITABLE.



CHOISISSEZ LA VERITABLE.

CHOISISSEZ LA MEILLEURE.

JUCUNDA—Notre No. 700.

A LA tête de la nombreuse liste de fraises excellentes, nous plaçons la Jucunda dont la variété primé par ses qualités supérieures toutes les espèces rurales. Nous maintenons, appuyé par de nombreux témoignages:—

10. Que la plante est saine, rustique et d'une croissance vigoureuse.
 20. Elle résiste admirablement aux gelées, froids, vents et aux sécheresses.
 30. Elle ne manque jamais de donner une récolte immense des meilleurs fruits.
 40. Elle est bis-annuelle et n'exige pas d'engrais.
 50. Elle porte des fruits pendant un long temps. Les fraises augmentant en beauté et en coloris jusqu'à la fin.
 60. Le fruit est d'une grosseur énorme, dix ou douze fraises emplissant souvent une pinte.
 70. Elle est d'une grande beauté, parfaite de forme et d'un coloris brillant.
 80. Elle a une saveur exquise.
 90. Elle se conserve et se transporte admirablement. Comme expérience, des fraises cueillies sur notre ferme à Pittsburgh le lundi, et expédiées ce jour là à New York plus de 400 miles, furent conservées jusqu'aux vendredi et samedis, et vendues alors plus cher que les autres variétés venues toutes fraîches du voisinage.
 100. Elle se vend le plus haut prix des meilleurs marchés, et jusqu'à 60 cents la pinte, contenant 10 fraises.
 110. Elle n'exige pas de culture spéciale, est peu coûteuse à cueillir et est de beaucoup la fraise la plus profitable à cultiver.
 120. Elle a été complètement éprouvée depuis huit ans sur notre ferme et pour cela l'emporte de beaucoup sur les variétés plus nouvelles et plus récemment importées.
- Nous reproduisons ici quelques témoignages en référant à notre catalogue pour les autres.
- "La plante est aussi vigoureuse, rustique et saine qu'aucune de celles que je connaisse; les branches supportant un poids de fraises plus considérable que je n'ai jamais vu."
- W. HARRISON, Sec., Société Horticulture, Pensylvanie.
- "Je considère votre fraise Jucunda comme le fruit le plus

remarquable de son espèce qui soit jamais venu à ma connaissance."

Dr. A. WARDER, Pres. de la Soc. Panologique de l'Ohio.
 "Une des qualités les plus remarquables de cette variété c'est le grand nombre de gros fruits qu'elle donne. J'en ai vu des quantités considérables dont 10 ou 12 pouvaient emplir une pinte."

G. M. BEELER, Sec., Société Horticulture de l'Indiana.
 Les fraises les plus grosses sur le marché de New York, cette année, et probablement les plus belles qui aient jamais été envoyées en quantité étaient des Jucundas énormes, expédiées par le Rev. J. Knox de Pittsburgh en Pensylvanie. Elles étaient extrêmement grosses, 12 à 15 fraises emplissant une boîte, d'une couleur brillante et si fermes après un transport de 400 miles qu'elles auraient pu être reexpédiées aussi loin pour la seconde fois.—*Tribune de New York.*

Pour plus de détails sur cette fraise merveilleuse, adressez 10 cents pour un catalogue.

La saison dernière ayant été très favorable pour nous, nous avons cultivé une quantité considérable de cette variété, dont nous ferons en grande partie la plantation nous-même, et nous planterions nous-même la totalité, si le terrain nous le permettait. Nous offrons ces plantes vigoureuses aux prix qui suivent:

12 pour.....	\$1.00
50 ".....	3.50
100 ".....	6.00
200 ".....	10.00
1000 ".....	50.00

Au prix de la douzaine et au cent, nous expédierons les plantes par la poste à volonté. Les quantités plus considérables seront envoyées par express aux frais de l'acheteur.

Un reçu accompagné d'instructions pour la culture de cette fraise sera adressé sans retard à toutes les personnes qui nous enverront leur commande avec le prix d'achat.

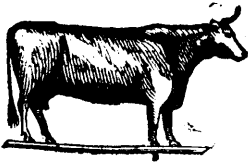
LA NOUVELLE EDITION de notre catalogue de fruits, contient des descriptions de chaque variété avec gravures, ainsi que le secret de nos succès dans la culture fruitière. En nous faisant parvenir dix cents, nous adresserons ce catalogue en demande.

J. KNOX, Boite 155, Pittsburgh, Pensylvanie.

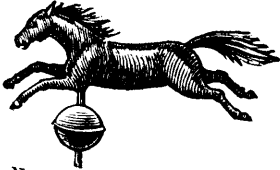
Par arrangement special avec M. Knox, La "Revue Agricole" est en mesure de fournir ces plants a Montreal aux prix ci-dessus. Les commandes doivent nous etre adresses de suite afin que l'expédition s'en fasse de bonne heure ce printemps.

GIROUETTES METALLIQUES DE CUSHING & WHITE.

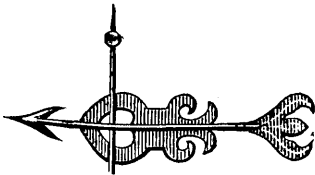
Le prix comprend les boules et les points cardinaux.



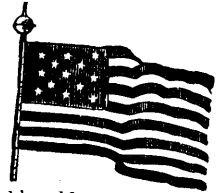
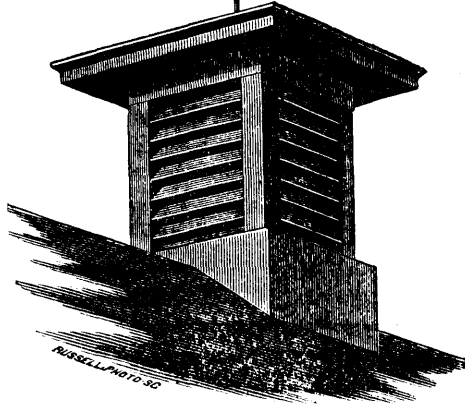
No. 21.—29 pou. long.—\$22.



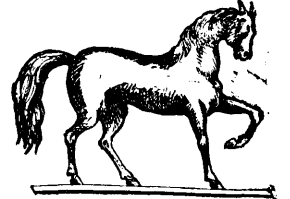
No. 9.—30 pou. long.—\$14.



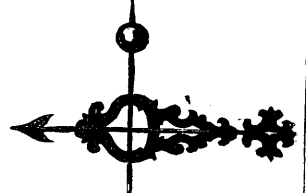
No. 61.—26 pou. long.—\$11.



No. 11.—19 pou. long.—\$19.



No. 12.—17 pou. long.—\$14.



No. 59.—16 pou. long.—\$6.

DOREES AVEC DES FEUILLES D'OR A VINGT-TROIS CARATS

Garanties sous tous les rapports. Manufacturées et vendues en gros et en détail à Wattham, Massachusetts. Les personnes désireuses d'acheter peuvent s'adresser au Bureau de la "Revue Agricole" pour des échantillons et des renseignements.

SIMILIA SIMILIBUS CURANTUR.

LES REMEDES HOMEOPATHIQUES D'HUMPHREY.

Après une longue expérience, sont un magnifique succès. Simples—Prompts—Efficaces et surs. Ils conviennent seuls à un emploi général. Si simples qu'il est impossible de se tromper en les administrant; si inoffensifs qu'ils ne peuvent faire mal et si efficaces qu'ils sont parfaitement sûrs. Ces remèdes recommandés par les plus hautes autorités médicales, donneront toujours la plus entière satisfaction.

Nos.	Cents.
1	Guérit les Fièvres, Congestion, Inflammations..... 25
2	Les vers, les fièvres et les coliques..... 25
3	Les pleurs, les coliques..... 25
4	La diarrhée des adultes ou des enfants..... 25
5	Les dissenterie, Tranchées, coliques..... 25
6	Le cholera morbus, vomissement..... 25
7	Les toux, rhumes, bronchites..... 25
8	Les névralgie, maux de dents..... 25
9	Les maux de tête, vertiges..... 25
10	Les dyspepsie, accès de bile..... 25
11	Indispositions mensuelles douloureuse..... 25
12	Autres indispositions..... 25
13	Les Croupes, toux, respiration embar..... 25
14	Les humeurs, Erosions, Eruptions..... 35
15	Le Rhumatisme, les douleurs Rhumat..... 25
16	Les fièvres intermittentes, tremblantes..... 50
17	Les Hémorrhoides ordinaires..... 50
18	L'ophtalmie, maux d'yeux, vue faible..... 50
19	Rhume de cerveau aigu ou chronique..... 50
20	Coqueluche, toux violente..... 50
21	Asthme, respiration oppressée..... 50
22	Coulements d'oreille, surdité partielle..... 50
23	Ecouvelles, élargissement des glandes..... 50
24	Débilité générale, faiblesse physique..... 50
25	Maladie des reins, la pierre..... 1.00
26	Débilité nerveuse..... 1.00
27	Maladie de la bouche, chancres..... 50
28	Faiblesse des organes urinaires..... 50
29	Périodes pénibles avec Spasmes..... 50
30	Douleurs, Spasmes, Danse de St. Guy..... 1.50
31	Epilepsie, Spasmes, Danse de St. Guy..... 1.00
32	Diphthérie, gorge ulcérée..... 50
33	Diphthérie, gorge ulcérée..... 50
34	Diphthérie, gorge ulcérée..... 50

BOITES DE FAMILLE.
En marocain ou en bois de rose, de 35 à 70 pieds contenant des remèdes pour toutes les maladies ordinaire auxquelles une famille est exposée avec livre d'instructions..... De \$10 à \$35
Boîtes de famille et de voyage plus petites avec 20 à 28 fioles..... De \$5 à \$8
Remèdes pour guérir et prévenir toutes les maladies secrètes, dans des boîtes de poche ou des fioles..... De \$2 à \$5

LES EXTRAITS DE POND,
Guérissant les brûlures, contusions, boiteries, douleurs, maux de gorge, entorses, maux de dents, maux d'oreille, névralgie, rhumatisme, lumbago, hémorrhoides, clous, maux d'yeux, seignement des poulmons, du nez, de l'estomac ou des hémorrhoides, cors, ulcères et écorchures..... Prix 50 cents à \$1.75.

Ces remèdes, les extraits de Pond exceptés, sont envoyés franco à toutes les parties du pays, par la poste ou l'Express, sur réception du prix.

Adressez, **Humphreys Specific Homeopathic Medicine Co.**
Bureaux et Dépôt, No. 662 Broadway, N.Y.
HENRY SIMPSON & CIE.,
AGENTS EN GROS, MONTREAL.

KENNETH, CAMPBELL & CIE.,
MUIR,

AGENTS A MONTREAL.

REMEDES VETERINAIRES. (Fluides.)
Pour la guérison des maladies des chevaux, bêtes à cornes, bêtes à laine, porcs et des chiens.

Contenu dans des fioles ovales d'un once, avec instructions complètes, chaque fiole contenant cent doses.

- A. A.**—Guérit les congestions et les inflammations..... \$1.00
- B. B.**—Guérit les fourbures, courbes..... \$1.00
- C. C.**—Guérit la gourme, le farcin, la morve..... \$1.00
- D. D.**—Guérit les maladies de vers de toutes les espèces..... \$1.00
- E. E.**—Guérit la toux, le souffle, les inflammations de poulmons..... \$1.00
- F. F.**—Guérit les coliques, inflammations d'intestins..... \$1.00
- G. G.**—Provient l'avortement des juments, vaches ou brebis..... \$1.00
- H. H.**—Guérit toutes les maladies des reins, de la vessie, ou des organes urinaires..... \$1.00
- I. I.**—Guérit toutes les maladies de la peau ou éruptions..... \$1.00
- J. J.**—Guérit toutes les maladies d'indigestion, perte d'appétit..... \$1.00

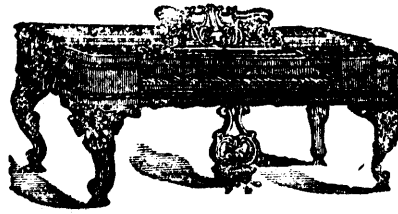
Boite Vétérinaire en moyer noir avec livre d'instructions et tous les remèdes ci-dessus..... \$10.00
Par la poste ou l'Express, franco, sur réception du prix en détail.
Adressez, **Humphreys Specific Homeopathic Medicine Co.,**
562 Broadway, N. Y.

A VENDRE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

Ces remèdes sont offerts en Primes par la "Revue Agricole." S'adresser au Bureau pour les échantillons et les renseignements.

PIANOS DE BOARDMAN, GRAY & Cie.

SIBERIA OTT, Agent en gros, No. 783 Broadway, N. Y.



Le Soussigné, récemment associé de cette maison bien connue, a établi une

AGENCE EN GROS, 783 BROADWAY, NEW YORK,

Où il recevra avec plaisir les commandes de ses amis et du public et surtout des personnes qui ont déjà si libéralement patroné la maison.
Il fournira ces instruments supérieurs, au commerce,

EN GROS ET EN DETAIL, AUX PRIX LES PLUS BAS.

Construits à l'aide du cadre métallique, fondu d'une seule pièce, ces pianos distancent tous les autres en solidité, en élégance et par la supériorité du ton.

Cadre Métallique Isolé.

Le cadre métallique, formant la partie supérieure du piano, est fondu d'une seule pièce, donnant de la force là où il y a tension, un plus grand nombre d'octaves dans une boîte plus petite et plus élégante. La tension des cordes se faisant entièrement sur le cadre métallique, isolé des parties vibrantes, celles-ci donnent une vibration parfaite. La boîte du piano est mince comme le bois d'une guitare ou d'un violon et donne un son doux et mélodieux, à la fois profond, puissant et ample. Ces instruments sont les seuls pianos dont le cadre métallique est entièrement isolé du contact des parties vibrantes. Leur haute réputation est maintenant solidement établie dans le monde entier et les facteurs ne redoutent la concurrence d'aucune autre maison du genre. De fait ils demandent la comparaison, persuadés qu'ils sont de la supériorité des instruments, sortis de leurs ateliers.

Ils sont spécialement adaptés aux climats chauds ou froids,

Car les températures extrêmes ne les affectent pas de manière à les désaccorder. Les cordes et le cadre étant métalliques, la contraction et l'expansion s'égalisent sous l'influence de la chaleur et du froid. La tension des cordes rencontrant la résistance du cadre métallique, les climats chauds n'ont aucune influence sur ces instruments. Leur supériorité ressort de la comparaison avec les anciens instruments double cadre en bois nécessairement épais et retenus par des renforts considérables pour résister à la forte tension des cordes. Comme conséquence nécessaire de cette construction, ces pianos n'avaient aucune élégance et étaient très-difficiles à transporter. La température agissant différemment sur les parties en bois et sur les parties en fer, ces variations étaient désastreuses pour ces instruments.

CES PIANOS SONT GARANTIS DONNER ENTIERE SATISFACTION.

PETITS PIANOS DE SALON.

SON PLEIN, DOUX, AMPLE—TOUCHE FACILE ET ELASTIQUE—CONSTRUCTION ELEGANTE ET ENJOLIVEE.

Le No. 1 Sept Octaves, a une longueur de six pieds sur trois pieds de largeur. Le No. 2, Sept Octaves, a six pieds et six pouces sur trois pieds et trois pouces. **COINS ARRONDIS, PARFAITEMENT TRAVAILLES.**

- No. 1.—Sept Octaves, Clavier de C. à C., magnifique boîte de bois de Rose.....\$450
No. 2.—Sept Octaves, Clavier de C. à C., magnifique boîte de bois de Rose.....\$500

PIANOS "PETIT BIJOU."

BOITES MAGNIFIQUES EN BOIS DE ROSE, PIEDS SCULPTES, RICHES MOULURES—Ces pianos sont d'une parfaite élégance pour les petits Salons.

- Six Octaves et un tiers, Clavier de F. à A., longueur de cinq pieds huit pouces sur deux pieds neuf pouces de largeur.....\$450
Sept Octaves, Clavier de C. à C., longueur de six pieds sur trois pieds de largeur.....\$500

**CES PIANOS SONT OFFERTS EN PRIMES
PAR LA "REVUE AGRICOLE" ET LE "CANADIAN AGRICULTURIST."**

S'adresser au Bureau pour les renseignements.



**TAUREAU COURTES CORNES
PUR-SANG.**

Baron Renfrew, rouge et blanc, âgé de 3 ans avec généalogie complète, premier prix des taureaux d'un an, à la dernière Exposition Provinciale Agricole de Montréal, acheté du célèbre éleveur John Snell, Haut-Canada, sera vendu à des conditions faciles par le propriétaire.
D. MCKINNAH,
Buté, P. O. Mégantic—Québec.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE
COMMERCIAL UNION.**

Bureau Principal—19 et 20, Cornhill, Londres, Angleterre.
Bureaux de la Succursale—385 et 387, Rue S. Paul, Montréal.
CAPITAL...\$12,500,000 ou £2,500,000 Sterling.
FONDS DEPOSÉS EN CANADA...\$50,000

DEPARTEMENT CONTRE LE FEU.

Assurance accordée sur les Effets de Ménage et les articles de commerce à taux modérés.
DEPARTEMENT SUR LA VIE.
Le succès de ce département est sans précédent, vu que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics 90 par cent des primes reçues.

MORLAND, WATSON & CIE.,
Agents Généraux pour le Canada.
FREDERICK COLE, Secrétaire.
A. TELLIER, Sous-Agent.

**MACHINE A FABRIQUER LES
BRIQUES DE SWORD.**

\$1 LE 1,000 BRIQUES.
La terre est mise directement du sol dans la machine sans préparation.
S'adresser pour les circulaires à la Compagnie "Pittsburgh Brick Machine Manufacturing Company," 359, Liberty Street, Pittsburgh, Pa.

\$1,000,000 EN MONTRES!

En vente d'après le système populaire d'un seul prix, donnant à chaque personne une jolie et excellente montre, pour la modique somme de dix piastres, sans égard à sa valeur, payable que si l'on est parfaitement satisfait.

100 Montres d'or [hunting].....	\$50 à 1,000
100 do do [boitiers magiques].	200 à 500
100 do pour dames en émail.....	100 à 300
200 do [Hunting] chromomètres	250 à 300
200 do d'or patentes anglaises.	200 à 250
300 do d'or Duplex [Hunting].	150 à 200
500 do d'or, américaine do.	100 à 250
500 do d'argent [Hunt. Levers].	50 à 150
500 do d'argent [do Duplexes].	75 à 250
500 do d'or pour dames.....	50 à 250
1000 do d'or [Hunting Lepines].	50 à 75
1000 do de toutes sortes.....	50 à 100
2500 do d'argent [Hunting].....	25 à 50
5000 do assorties de toute espèce.	10 à 75

Par cette arrangement une personne peut avoir pour \$10, une montre qui peut en valoir \$1000. Il n'y a aucune partialité. Nous désirons nous défaire immédiatement du superbe stock ci-dessus décrit. Des certificats nommant les articles sont mis sous enveloppe scellés et bien mêlés. Les porteurs ont droit aux articles mentionnés sur leurs certificats en payant \$10, quand bien même que une montre vaudrait \$1,000 ou moins. Le retour d'aucun de nos certificats donne droit à l'article y mentionné sur paiement, sans égard à sa valeur, et comme pas un seul article inscrit sur les certificats ne vaut moins de \$10, il est facile de se convaincre de suite que ceci n'est pas une Lotterie, mais une transaction honnête et légitime, à laquelle le plus déshérité peut participer sans aucune crainte.

Un simple certificat est envoyé par la poste (affranchi) sur réception de 25 cts., cinq pour \$1, onze pour \$2, trente-trois et un joli premium pour \$10, un cent et une magnifique montre pour \$15. Pour les agents et ceux qui sont sans occupation, c'est une bonne occasion de faire de l'argent. C'est une affaire conduite légitimement et dûment autorisée par le gouvernement et ouverte à la plus scrupuleuse surveillance.

Essayez-nous.

WRIGHT, BRO. & CIE., Importateurs,
161, Broadway, New-York



LE COUSSIN ELASTIQUE BREVETE.

Les éleveurs et propriétaires de chevaux sont tous intéressés dans une nouvelle invention connue sous le nom de "Coussin Elastique Breveté de Hall," pour la protection du pied du cheval. Il est fait en gutta-percha et empêche les pierres de se loger dans le pied, ainsi que la neige en hiver. Le Coussin Elastique peut être disposé de manière à empêcher un cheval de se tailler. Les pieds sensibles s'en trouveront très-bien surtout sur les routes macadamisées et dures. Plusieurs maladies du pied peuvent être ainsi guéries par l'emploi du Coussin Elastique. S'adresser à l'agence générale,

HALL & MORSE,

**FABRIQUE D'INSTRUMENTS ARA-
TOIRES DE MASSEY.**

Cette fabrique a constamment en dépôt un nombre considérable de charnues ordinaires, Polysoes, Extirpateurs, Tarares, Arrache-souchee, Moulins à farine portatifs, Coupe-paille, Machines à battre, Manèges.

**LA NOUVELLE FAUCHEUSE BEVE-
TE DE WOOD,**

Qui a mérité à l'Exposition Universelle de Paris, en 1867, la seule médaille d'or offerte en prix.
La moissonneuse à râteau automate, breveté de Wood.
S'adresser à H. A. MASSEY,
Newcastle Ontario.



LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance sur la VIE et sur la PROPRIETE.

CAPITAL.....£2,000,000 Stg.
REVENU ANNUEL PLUS DE... £700,000 Stg.

Édifices et toute espèce de propriétés assurées contre les pertes et les dégâts causés par le feu, à des conditions avantageuses.
Polices d'Assurance sur la Vie émanées à des conditions très-favorables. Aucune prime supplémentaire pour services militaires dans la défense du pays, non plus que pour traverser l'Océan.
Réclamations réglées avec promptitude.
H. I. BOUTH, Agent.
J. L. BRAULT,
Assist. Gérant, Départ. Français.

**COMPAGNIE AETNA
D'ASSURANCE SUR LA VIE.**

Cette Compagnie, créée en 1820, offre des avantages particuliers aux personnes désireuses d'assurer leur vie.
Les profits sont considérables, et diminuent de moitié les paiements annuels.—Les profits sont payés annuellement aux assurés et non pas aux décès comme cela se pratique par plusieurs compagnies.—BUREAU: Coin voisin du Bureau de Poste.
L. PEDLAR & CIE.,
Agents Généraux.

**LE CATALOGUE DES
GRAINES DE FLEURS CHOISIES**

DE GEORGE SHEPPERD, MONTREAL,
Comprenant toutes les variétés nouvelles et populaires destinées à l'embellissement des jardins et des serres.
Les Graines Potageres comprennent toutes plantes dont la culture est désirable pour l'alimentation de la famille.
Les Grains et Graines des Champs se composent de toutes les variétés qui ont jusqu'à ce jour donné la plus grande satisfaction.
Fleurs Naturelles Dessechees, Importées pendant le mois de Novembre, elles forment d'élegants bouquets, des couronnes et de charmants paniers.—Demandez le Catalogue.

MACHINES A TRICOTER.

**Une Paire de Bas Tricotée dans
UNE DEMI-HEURE.**

Ces machines sont manufacturées par la Compagnie

Dalton Knitting Machine Company,
259 BROADWAY, N. Y.

Pour agences et circulaires décrivant la machine à tricoter, s'adresser à

JAS. BOOGS,
Secrétaire.

ECONOMIE DE \$100 PAR ANNEE

Par toute famille qui possèdera une boîte de Remède Homéopathique du Docteur Humphrey. Avec ce remède vous pouvez guérir les neuf-dixième de toutes les maladies qui peuvent attaquer la famille, en vous épargnant aussi les souffrances, les pertes de temps et les comptes du médecin. Le prix est de \$10 et la Boîte Homéopathique est envoyée franc de port par express sur réception de ce montant. Adressez:

HUMPHREY'S

HOMEOPATHIC MEDICINE, CO.,
592, Broadway, New York.

REPRODUCTEURS PURSANG.

AVENDRE,

6 Veaux Courte-Cornes de 6 à 10 mois.
30 Bœliers d'un an Leicester, Costwold et Lincolnshire, pesant de 250 à 320 livres.
30 Porcelets Berkshire améliorés, 2 à 4 mois.
Catalogue du troupeau Courtes-Cornes envoyée sur demande.
JOHN SNELL,
Edmonton, P. O., Ontario.

\$2.50 LES 100 LIVRES.

Superphosphate Canadien.
IMPORTANT POUR LES CULTIVATEURS.
2,000 livres de Superphosphate Canadien équivalent à 200 voyages de bon Fumier.

Cet engrais est facile à employer et donne d'Excellentes récoltes au plus bas prix possible.
Les cultivateurs peuvent obtenir cet engrais chez les marchands où ils sont dans l'habitude de faire des affaires.
E. L. SNOW,
Manufacturier,
MONTREAL.

MAGASIN DE

GRAINES DE SEMENCES

Au-dessus du Mrché Ste. Anne,
MONTREAL.

Instruments Aratoires—(Grains de semences, Graines de Fleurs et de Jardin)—(Grains, Superphosphates et autres engrais artificiels). Le sousigné ayant maintenant un vaste magasin, est prêt à fournir les meilleurs grains de semence, ainsi que les machines à faucher, à moissonner et à battre.
WM. EVANS,
Grainetier de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.



Assurer toutes espèces d'animaux contre la mort et le vol.
A. R. BETHUNE, Agent, Montreal.



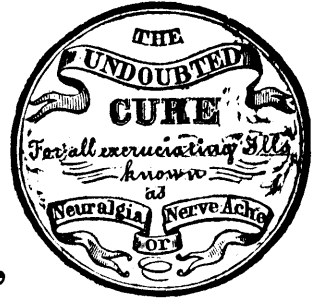
GUERISON

Certaine, Sure et Prompte,

DE LA

NEURALGIE,

ET DE



TOUTES LES MALADIES NERVEUSES. LES EFFETS SONT MAGIQUES.

C'est un REMÈDE INFALLIBLE dans tous les cas de Neuralgia facialis. Guérison parfaite bien souvent en moins de vingt quatre heures, en prenant seulement, 2 ou 3 pilules. Aucune espèce de Névralgie ou de maladie nerveuse n'a encore résisté à ce REMÈDE ÉTONNANT.

Même dans les cas les plus extrêmes de Névralgie Chronique et de dérangement nerveux général, de plusieurs années de durée, affectant tout le système, l'usage des pilules Névralgiques pendant quelques jours, ou au plus pendant quelques semaines, donne toujours le soulagement le plus étonnant, et avec de très-rare exceptions détermine toujours une guérison complète et permanente.

Elles ne contiennent aucune substance le moins légèrement nuisible, même au système le plus délicat et peuvent toujours être employées avec LA PLUS GRANDE SURETÉ.

Depuis longtemps plusieurs de NOS MÉDECINS LES PLUS ÉMINENTS en font un constant usage, les recommandant unanimement et sans réserve.

Les personnes qui suivent, entre plusieurs milliers de nos concitoyens, témoignent de leur étonnante EFFICACITÉ.

Ayant employé personnellement les *Pilules Névralgiques Universelles ou Tic Dououreux* du Dr. Turner, et les ayant recommandé dans un grand nombre de cas à mes patients affectés de Neuralgie, j'ai trouvé que *sans exception* elles faisaient *tout* le bien que réclament les propriétaires.

J. R. DILLINGHAM, Dentiste.

12 Winter Street, Boston, Février 18, 1867.

R. W. NEWELL, M D., No. 6 Staniford Street, Boston, à la date du 14 juillet 1864 dit: "Je connais les pilules dites: *Neuralgiques Universelles ou Tic Dououreux* et après en avoir usé avec succès, je suis autorisé à leur donner mon approbation."

MR. J. M. R. STORY, pharmacien depuis 20 ans dans cette ville et pendant les trois années de guerre, attaché aux hopitiaux du gouvernement Américain dit: "Je connais depuis 20 ans les *Pilules Névralgiques Universelles du Dr. Turner*. Je les ai vendues, employées personnellement et je ne connais pas un cas où elles n'aient pas donné de soulagement. Mes pratiques m'ont déclaré qu'elles ne voudraient pas se passer de ces pilules fussent-elles à \$10 chacune. Je les considère comme le remède le plus efficace et le plus précieux pour la Névralgie et les maladies nerveuses qu'il y ait dans le monde."

MR. WYZEMAN MARSHALL—bien connu de tous ceux qui sont familiers avec l'art dramatique dans ses plus grands succès dit: "Grâce à votre impayable découverte, je suis maintenant heureusement guéri de la *Névralgie*."

JOHN S. DAMRELL, Ingénieur en Chef du Département du Feu de Bos on, dit en juin 1866: "Sans cesse exposé, le

jour et la nuit, au froid et à l'humidité, dans ma position d'attaché au Département du Feu de cette ville, j'ai contracté la maladie connue sous le nom de Névralgie ou Tic Dououreux. J'ai employé vos pilules et obtenu un grand soulagement. Je n'hésite pas à les recommander comme infiniment précieuses.

MR. WM. CALDER, de la Police secrète de Boston déclare: "Une boîte de *Pilules Névralgiques du Dr. Turner*, m'a entièrement guéri d'une Névralgie très-sérieuse. Je ne puis trop les recommander.

NEWTON, Mars 25, 1867.

MESSIEURS TURNER & CIE.—Depuis longtemps un de mes parents souffrait beaucoup de Névralgie. La souffrance était presque insupportable. Après avoir essayé de tous les médicaments, nous avons employé depuis quelques mois vos pilules Névralgiques. Elles ont *parfaitement réussi* et il ne reste plus rien de la maladie. Je recommande avec plaisir vos pilules à toutes les personnes qui souffrent de Névralgie.

Tout à vous,

F. W. PELTON, Conseiller en Loi.

FREDÉRIC A. WILKINS, ancien trésorier de la Compagnie du Gaz de Boston nous écrit: "Vos pilules me furent d'abord recommandées par un médecin; et pendant plusieurs années j'ai été dans l'habitude de m'en servir dans ma famille. Ma mère ayant souffert de Névralgie en a reçu beaucoup de soulagement. Moi-même j'en ai reçu obtenu un bien considérable et je ne considère pas ma famille en sûreté sans une boîte de ces précieuses pilules à sa disposition.

Envoi par la poste sur réception du prix de vente et des frais de Poste.

Une boîte	\$1.00	Frais de Poste, 6 cents.
Six boîtes,	5.00	" 27 "
Douze boîtes,	9.00	" 48 "

Ces pilules sont vendues par tous les pharmaciens en gros et en détail, aux Etats-Unis, et par

TURNER & CIE., Seuls Propriétaires,
120 Tremont Street, Boston, Mass.